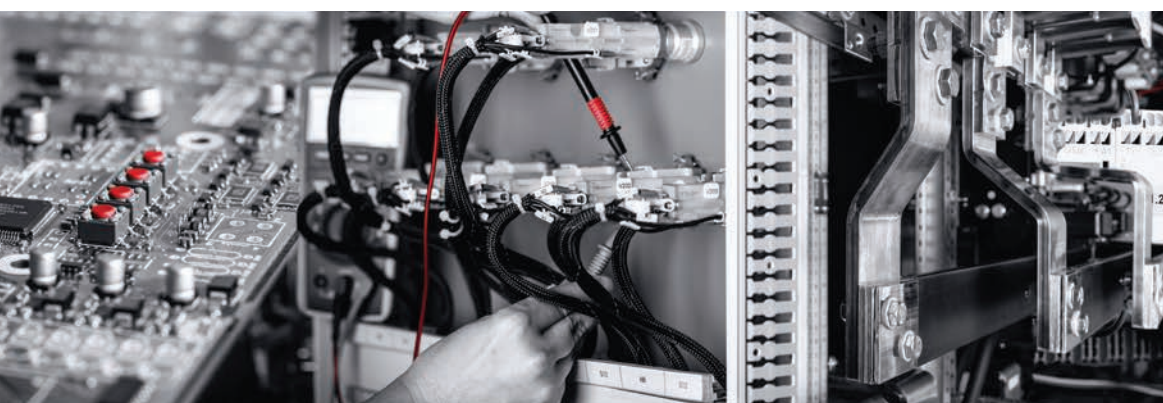


Rapport **ANNUEL**



GERARD PERRIER INDUSTRIE
Automatismes et équipements électriques

2015



« L'Homme...

La première énergie de l'entreprise »

4 Le Groupe Gérard Perrier Industrie

Actionnariat et administration

Conseil d'administration - p.4
Répartition du capital - p.5
Structure financière - p.5



6

Activités du Groupe

Actualités - p.8



SOMMAIRE

12

Les chiffres clés
de l'année 2015
Évolution de l'activité



Les indicateurs financiers
Comparatif 2014 - 2015
Une croissance constante

13

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 décembre 2015



Grégoire
CACCIAPUOTI
Co-Président



François
PERRIER
Co-Président

Société Anonyme
à Directoire et Conseil de Surveillance

ADMINISTRATEURS ET CONTRÔLE

Conseil de Surveillance

Président : Jean-Michel ARMAND
Membres : André PICARD - Vice-Président
Christian TACHON
Amélie BROSSIER
Sigefi représentée par Bertrand RAMBAUD
Isabelle PERRIER
Magalie PERRIER
Anne - Périne PERRIER FALCONNET

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS & SEFCO

Commissaire titulaire représenté par M. Jean-Pierre PEDRENO
5 avenue de Verdun - 26000 VALENCE
- Date de première nomination : A.G.O. du 10/06/1992
- Renouvelé par l'A.G.O. du 10/06/2010 pour une période de 6 ans
Commissaire suppléant, M. Alain CHAVANCE
Parc de l'Hermitage - 1 impasse des Mûriers - 33700 MERIGNAC

GROUPE SR CONSEIL

Commissaire titulaire représenté par M. Pierre SIRODOT
82 rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX
- Date de première nomination : dans les statuts déposés le 24/ 01/1989
- Renouvelé par l'A.G.O. du 06/06/2013 pour une période de 6 ans
Commissaire suppléant, M. Jean-Pierre VUILLERMET
82 rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX

SERVICE TITRES

CACEIS CORPORATE TRUST

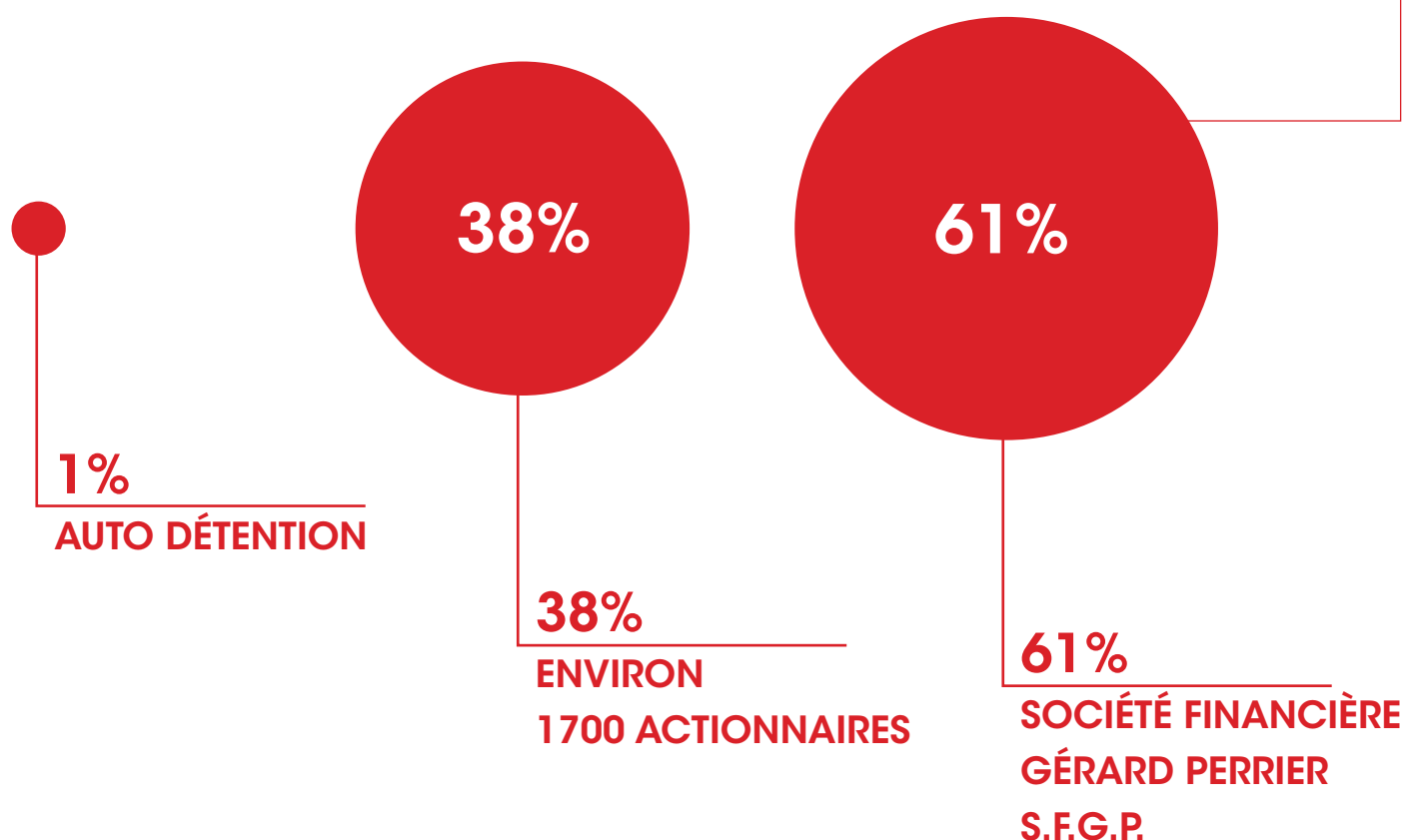
14 rue Rouget de Lisle - 92962 ISSY LES MOULINEAUX cedex 9
La société GERARD PERRIER INDUSTRIE a conclu avec la société de bourse Gilbert DUPONT un contrat d'animation.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Grégoire CACCIAPUOTI
Tél. 04 72 47 80 58
gcacciapuoti@gerard-perrier.com



RÉPARTITION DU CAPITAL GÉRARD PERRIER INDUSTRIE



STRUCTURE FINANCIÈRE DE GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

(en millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015
CAPITAUX PROPRES	36,52	41,41	47,92	54,65	60,71
TRESORERIE NETTE	13,12	16,87	21,72	21,43	25,62
Trésorerie	22,27	25,29	28,40	31,21	38,76
Endettement financier	-9,15	-8,42	-6,68	-9,78	-13,14
INVESTISSEMENTS	4,33	2,00	1,60	6,05	4,73
CASH FLOW	8,65	10,02	11,58	12,00	12,62
DIVIDENDES	2,76	2,76	2,76	3,65	3,73

Les sociétés

du Groupe Gérard Perrier Industrie

**Génie électrique - Électronique - Automatismes
Informatique industrielle - Prestations multitechniques**

PÔLE INDUSTRIE



**Génie électrique, instrumentation,
automatismes et maintenance**

soteb

SOTEB et IDEM sont spécialisées dans le **génie électrique, l'instrumentation, l'automatisme et la maintenance en milieu industriel.**

Les plus grands groupes industriels (pharmacie, chimie, pétrochimie, mécanique, sidérurgie), font appel à leur haut niveau de technicité, à leur offre complète de conception, de produits et de services, à leur souci constant d'un service de qualité irréprochable, à leur organisation qui s'appuie sur des femmes et des hommes aux solides compétences techniques, spécifiquement formés aux besoins du secteur industriel.

LA DISPONIBILITE EST NOTRE RAISON D'ÊTRE.

SOTEB offre à ses clients un service de proximité basé sur un fort maillage régional et une disponibilité permanente pour ses clients par son offre de service, **SOTEB Assistance 24h/24h, 365 jours/an.**



IDEM

IDEM a rejoint le Groupe Gérard Perrier Industrie en 2014. La société est située à Woippy (57). Elle complète l'offre de SOTEB en terme de périmètre géographique en assurant la présence du pôle industrie Gérard Perrier Industrie dans le grand Est.

PÔLE ÉNERGIE ET NUCLÉAIRE



**Le spécialiste de l'énergie
et de la filière nucléaire**

ARDATEM

Études, installation, mise en service et maintenance des équipements électriques, d'automatisme, d'instrumentation et de la robinetterie dans les secteurs de l'énergie et du nucléaire.

Ingénierie de site

Assistance à la maîtrise d'ouvrage, gestion de maintenance, préparation, planification.

Maintenance et assistance technique via des contrats pluri annuels.

Elle intervient sur les tranches nucléaires en phase d'études, en activité ou en démantèlement, sur les sites industriels du cycle du combustible, sur les parcs thermiques et auprès des centres de recherche.

ARDATEM est parmi les rares sociétés françaises qualifiées par EDF au niveau national en maintenance nucléaire. La société développe également des produits électroniques et d'instrumentation destinés aux dispositifs de manutention des domaines nucléaire et industriel.

PÔLE CONSTRUCTEUR



Conception et fabrication sur-mesure d'équipements électriques et électroniques, destinés à l'automatisation et à l'alimentation électrique de machines et process industriels.

Un accompagnement global, depuis la conception jusqu'à la mise en service avec une capacité d'intégration multi-technique : électronique, électromécanique, design et packaging. Sa forte capacité de production lui donne la flexibilité nécessaire à la réalisation de projets d'envergure avec la garantie d'un délai très court. L'ensemble des tests et qualifications est réalisé dans les ateliers GERAL grâce à sa maîtrise normative internationale. Ses activités s'articulent autour de trois divisions.

Division Sous-Traitance : fabrication en série d'équipements électriques et électroniques, d'automatisme et de distribution.

Division Conception Fabrication : conception et fabrication en série des automates et Interfaces Homme-machine sur-mesure, cartes électroniques, convertisseurs statiques.

Division Environnements Spéciaux : conception, fabrication, installation et mise en service d'équipements d'automatisme et d'instrumentation destinées aux environnements à haut niveau d'exigences normatives.

GERAL, la juste technologie adaptée aux spécifications.



BONTRONIC

Filiale allemande du Groupe

BONTRONIC a rejoint le Groupe Gérard Perrier Industrie en août 2015. La société est située à Troidorf en Allemagne où **elle conçoit et fabrique des armoires et sous-ensembles électriques et électroniques pour l'industrie**. Résolument tournée vers l'interconnectivité des systèmes, elle travaille en partenariat avec GERAL sur les objets connectés, centraux au développement de l'industrie 4.0.



**Automatismes de sécurité
Transport par câble**

Conception, fabrication, installation, mise en service et maintenance d'équipements électriques dans le domaine des **entraînements et asservissements de moyenne et forte puissance, des automatismes de sécurité et du transport par câble**.

SEIREL, reconnu comme acteur incontournable de son secteur a une parfaite maîtrise de l'environnement normatif et sécuritaire indispensable. Son organisation et ses équipes sont spécifiquement adaptées et formées aux besoins propres du secteur. L'activité « Maintenance et Services » assure à nos clients un état optimisé de leurs installations, un taux de service élevé et la maîtrise de leurs coûts globaux d'exploitation.



**Automatismes et informatique
industrielle pour l'Agro-Industrie**

Conception, production et mise en service de **solutions électriques et informatiques destinées au pilotage d'installations techniques dans l'Agro-Industrie** :

- Stockage (silos), Meuneries, Malteries, Laiteries...
- Alimentation du bétail...

SERA édite et distribue la suite logicielle ALTESOFT qui est l'un des principaux systèmes de supervision et de gestion de la production dans le secteur.



... GÉRARD PERRIER INDUSTRIE en 2015 ...



Le siège social s'implante sur la zone AIRPARC de l'aéroport de Lyon

Toute l'équipe du siège du Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE a pris ses nouveaux quartiers au sein de la zone AIRPARC de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. Ces nouveaux locaux sont le reflet de la croissance et du développement du Groupe et de ses filiales.

SEIREL Automatismes fête son 30^{ème} anniversaire

Créée en 1985, SEIREL rejoint le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE en 2007. En 30 années d'existence, l'entreprise a su évoluer, se moderniser et préserver son dynamisme. C'est accompagnée de ses clients et partenaires, que la société a soufflé ses 30 bougies.



Les experts GPI créent un pôle dédié à la gestion des énergies

La maîtrise des énergies est aujourd'hui un enjeu majeur des industries. Le pôle d'expertise GPI met au service des clients des filiales du Groupe, des compétences dans l'optimisation de leurs consommations à travers l'audit, le Système d'Information et de Gestion des Energies (SIGE) et la certification ISO 50001.

Économies d'énergie

Nos experts vous accompagnent dans votre démarche d'optimisation énergétique à différents niveaux selon vos besoins.

- Audit énergétique de tout ou partie de vos bâtiments et installations
- Mise en place d'un système d'information et de Gestion des Energies (SIGE)
- Accompagnement dans la certification ISO 50001

ISOLATION

ECLAIRAGE

CHAUFFAGE

CLIMATISATION

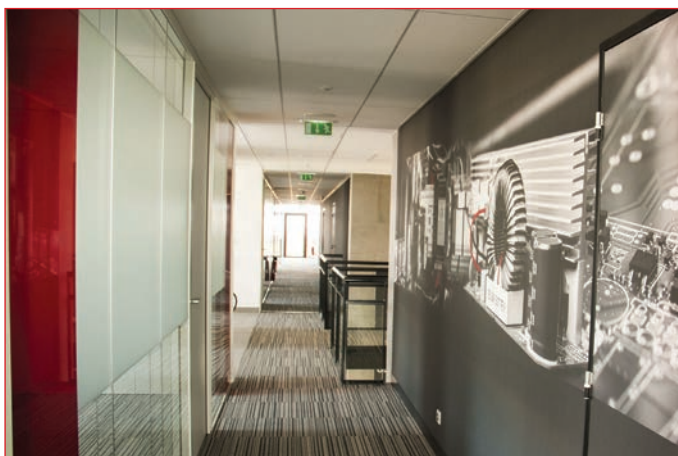
VENTILATION

PROCESS

Coordination, optimisation et rationalisation de vos consommations d'énergie

EXPERTS

La maîtrise de l'énergie
au service de votre industrie
Une prestation des Experts GERARD PERRIER INDUSTRIE



Promotion Sylvie RICHARD à l'ANTA

ARDATEM

La sixième promotion d'alternants de l'ANTA (Académie du Nucléaire et des Techniques Appliquées) a fait sa rentrée en novembre 2015. Parrainés par Sylvie RICHARD, Directrice du CNPE de Tricastin, ils se préparent à intervenir au sein du département Automatismes d'ARDATEM.

Le centre de formation continue de mettre son dynamisme au service du développement des compétences sur l'ensemble des agences régionales ARDATEM.



Visite ministérielle chez ARDATEM

ARDATEM

Ardatem, sur son site de Bourg-Saint-Andéol, a reçu la visite du Premier Ministre Manuel VALLS accompagnés de plusieurs ministres en mars 2015. L'occasion de mettre en avant le dynamisme et l'ascension exemplaire de la société.



Un projet d'envergure

IDEM

Les équipes IDEM ont réalisé une prouesse technique en réalisant en seulement huit mois, le revamping des automatismes du four à

longerons de leur client ArcelorMittal situé à Differdange au Luxembourg. Plus de 15 000 heures de production pour un projet parfaitement maîtrisé.

Salon JTIC 2015

SERA

La société SERA maintient sa présence commerciale sur les salons spécialisés dans les filières de ses clients. Elle a présenté son progiciel Altesoft lors des Journées Techniques de la Meunerie et des Industries Céréalières en novembre 2015 confirmant ainsi son statut de partenaire privilégié de la filière Agro-Industrie.



SOTEB Grenoble signe le projet ARaymond et continue sa croissance

130 kilomètres de câbles, plus de 25 000 heures de travail, pendant plus d'une année, les équipes de SOTEB Grenoble ont déployé leur savoir-faire dans l'installation des équipements électriques des nouvelles infrastructures ARaymond.



La société allemande BONTRONIC rejoint le Groupe

BONTRONIC a rejoint le Groupe Gérard Perrier Industrie en août 2015. La société est située à Troisdorf en Allemagne où elle conçoit et fabrique des armoires et sous-ensembles électriques et électroniques pour les industries. Résolument tournée vers l'interconnectivité des systèmes, elle travaille en partenariat avec GERAL sur les objets connectés, centraux au développement de l'industrie 4.0.



Nouvelle agence SERA à Rennes

La région Ouest compte désormais une agence SERA à Rennes (35). Cette nouvelle implantation va permettre à SERA de compléter son offre de service sur l'ensemble du territoire français.

De nouveaux locaux à Bourg-en-Bresse

Les équipes de SOTEB agence de Bourg-en-Bresse se sont installées dans des locaux neufs. L'agencement et l'organisation de l'infrastructure a été pensée et réalisée pour répondre parfaitement aux besoins de l'activité.



GÉRARD PERRIER INDUSTRIE

Dénomination sociale

AIRPARC - 160 rue de Norvège
CS 50009 - 69125
LYON AÉROPORT SAINT-EXUPÉRY

Siège social

99 ans sauf cas de dissolution anticipée

Durée de vie

**Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance**

Forme juridique

Du 1er janvier au 31 décembre

Exercice social

Lyon B 349 315 143
Code APE 7010 Z

Registre du commerce
et des sociétés

Objet social

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières.
- La prise de participation ou d'intérêts dans toute société et entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière, immobilière.
- L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties et l'échange de tous terrains et immeubles.
- Toutes divisions et appropriations desdits terrains et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains.
- L'aménagement de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, leur location ou leur vente.
- L'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets financiers, industriels, agricoles, miniers, commerciaux ou immobiliers.
- L'étude, la mise au point, la réalisation, l'achat, la vente, la concession de tous brevets, procédés techniques, know-hows
- Toutes activités de conseil, assistance, contrôle, gestion et commercialisation
- L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, le courtage de tous produits, objets, matières.

Pour réaliser ce projet, la société pourra :

- Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, de toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels.
- Obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays.
- Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Affectation et répartition des bénéfices

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus augmenté des reports bénéficiaires.

Mise en paiement des dividendes

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Assemblées générales

Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social dans le délai de vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.



Les questions écrites auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante : **gcacciapuoti@gerard-perrier.com**, au plus tard le quatrième jour ouvré avant l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à l'assemblée ou choisir l'une des trois formules ci-après :

- Donner procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire
- Voter par correspondance

Seuls sont admis à assister à l'assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui ont au préalable justifié de cette qualité :

- Par l'inscription de leurs actions nominatives en compte nominatif pur ou administré trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée.
- Par la remise, pour les propriétaires d'actions au porteur, dans le même délai, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée reçoivent sur leur demande, une carte d'admission. Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à la société CACEIS - 14, rue Rouget de l'Isle - 92962 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, au plus tard six jours avant la date de la réunion. Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis, doivent parvenir à la même adresse ou au siège social avant la date de la réunion.

Le Président de l'Assemblée peut se faire assister à la réunion des conseils juridiques de la société de manière à permettre le cas échéant, de donner tout avis de leur compétence.

FRANCHISEMENTS DE SEUIL

Les statuts de la société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. L'absence de déclaration de franchissement des seuils entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Renseignements concernant le capital social

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 1.986.574 € divisé en 3.973.148 actions de 0,50 € nominal, toutes libérées et de même rang.

CAPITAL POTENTIEL

Il n'y a potentiellement aucune dilution de capital au jour de l'Assemblée Générale liée à une décision antérieure d'une assemblée générale des actionnaires, visant à émettre des actions de la société au titre de plans d'options d'actions, de stocks options, de bons de souscription d'actions ... Les actions gratuites au nombre de 50 000, soit 1.26% du capital, qui seront attribuées en juin 2016 aux membres du personnel salarié, résolution votée lors de l'AGO du 7 juin 2012, ne donneront pas lieu à dilution du capital.

Ces actions seront prélevées sur les titres auto détenus par la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE.

CAPITAL AUTORISÉ

Par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2014, le Directoire est autorisé pour une durée de 26 mois à augmenter le capital, d'un montant maximum de 15.000.000 €.

Caractéristiques des actions

DROITS DE VOTE

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix (AGE 9 Octobre 1989).

En cas de démembrement de l'action, le droit de vote appartient à l'usufruitier en AGO et au nu-proprétaire en AGE.

NÉGOCIABILITÉ DES ACTIONS

Toutes les actions sont librement cessibles. Elles sont actuellement cotées au compartiment C de l'Eurolist d'Euronext.

MODE D'INSCRIPTION ET COMPTE DES ACTIONS

Les actions seront inscrites au gré des propriétaires :

- En compte nominatif pur.
- En compte nominatif administré.
- Au porteur, chez un intermédiaire agréé.

La société peut demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres (EUROCLEAR), dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, le nom ou la dénomination sociale, s'il s'agit d'une personne morale, l'adresse, la nationalité des détenteurs d'actions ou des titres, conférant à terme le droit de vote dans les assemblées générales ainsi que la quantité d'actions ou de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les actions ou les titres peuvent être frappés.

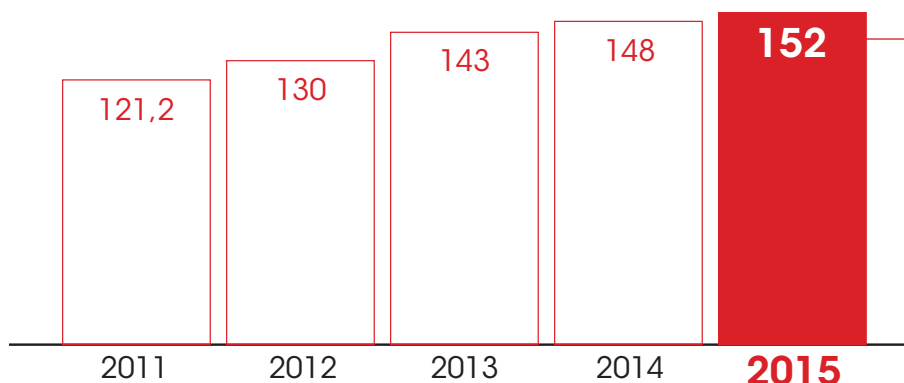
Les actions sont admises aux opérations d'EUROCLEAR.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)

Le chiffre d'affaires consolidé continue sa progression en 2015 et atteint 152 millions d'euros.

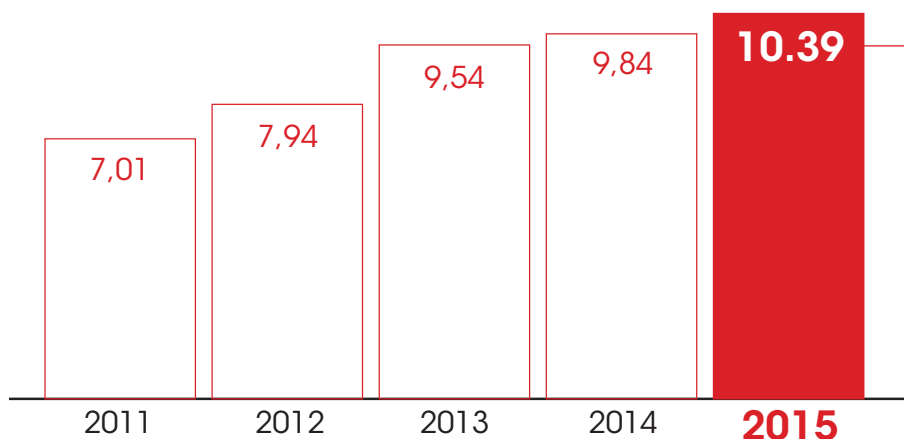
“
Notre croissance sera maîtrisée
”



ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

(en millions d'euros)

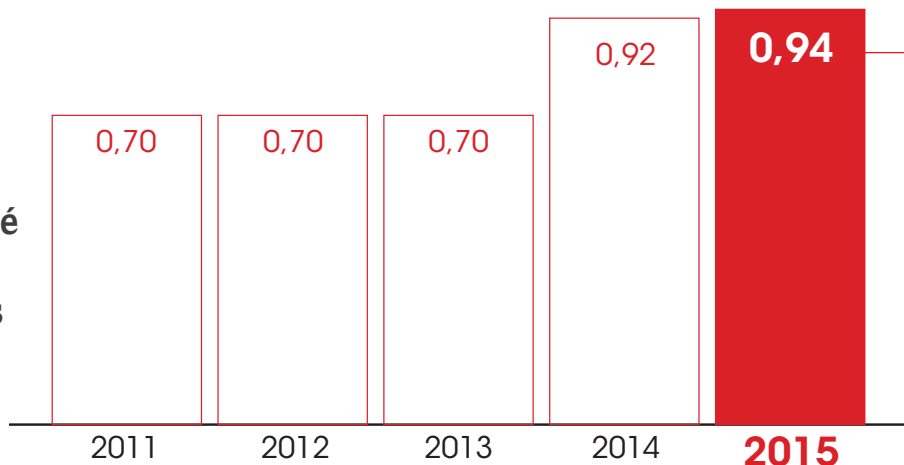
“
Notre priorité sera la rentabilité
”



ÉVOLUTION DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

(en euros / action - Dividende net)

“
Notre actionnariat sera fidélisé par une politique active de distribution de dividendes
”





Bilan Consolidé	14
Compte de Résultat Consolidé	16
Tableau de Variation des Capitaux Propres	18
Tableau des flux de trésorerie	19
Notes aux États Financiers Consolidés	20
Comptes Sociaux de l'Exercice Clos au 31 décembre 2015	37
Comptes de Résultat au 31 décembre 2015	39
Tableau de Financement en Flux de Trésorerie	40
Projet d'Affectation du Résultat Social	41
Annexe des Comptes Annuels de l'Exercice Clos au 31 décembre 2015	42
Résultats Financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	48
Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel (Article L. 451 du Code Monétaire et Financier)	49
Rapport des Commissaires aux Comptes SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2015	50
Rapport des Commissaires aux Comptes SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS Exercice clos le 31 décembre 2015	51
Rapport de Gestion du Directoire A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE Annuelle du 2 juin 2016	52
Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant Sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	69
Rapport du Président Conseil Surveillance	71
Rapport des Commissaires aux Comptes SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	76
Information relative à la publicité des Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2015	77
Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 02 juin 2016	78



(en Euros)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Ecart d'acquisitions	2.5 - 5	7 322 962	6 185 941
Immobilisations incorporelles	2.6.1 - 6	1 410 247	1 011 631
Immobilisations corporelles	2.6.2 - 7	17 504 746	15 313 943
Impôts différés actifs	2.6.3 - 8	2 068 676	1 844 775
Actifs financiers non courants	2.6.4	223 945	186 855
ACTIF NON COURANT		28 530 576	24 543 145
Stocks et en-cours	2.8.1 - 9	4 990 535	4 183 079
Clients & comptes rattachés	2.8.2 - 10	47 770 246	51 542 378
Autres actifs courants	11	4 252 398	4 148 925
Actifs destinés à être cédés	12	78 287	
Actifs financiers courants (Obligations, actions)	2.8.3 - 13	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.8.4 - 13	38 761 713	31 216 464
ACTIF COURANT		95 853 179	91 090 846
TOTAL DE L'ACTIF		124 383 755	115 633 991



PASSIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capital social	14	1 986 574	1 986 574
Primes liées au capital	14	877 667	877 667
Réserves consolidées		47 452 436	41 941 271
Résultat net de l'exercice		10 394 377	9 848 494
CAPITAUX PROPRES		60 711 054	54 654 006
Engagements sociaux	2.9 - 16	5 655 107	4 303 263
Dettes financières à long terme (plus d'un an)	2.10.1 - 15	11 048 887	8 196 511
Impôt différés passif	2.6.3 - 8	193 715	203 330
PASSIF NON COURANT		16 897 709	12 703 104
Provision pour autres passifs non courants	2.10.2 - 17	647 843	906 962
Dettes financières à court terme (moins d'un an)	2.10.1 - 15	2 092 601	1 590 446
Fournisseurs & comptes rattachés	18	10 705 717	11 511 129
Autres passifs courants	19	33 328 831	34 268 344
PASSIF COURANT		46 774 992	48 276 881
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		124 383 755	115 633 991



(en Euros)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.11.1	151 996 144	147 447 077
Production stockée		154 261	220 805
Production immobilisée		6 189	368 555
PRODUCTION		152 156 594	148 036 437
Autres produits de l'activité		14 552	64 659
Achats consommés		-36 046 885	-38 007 287
Charges de Personnel	20	-76 463 301	-72 375 216
Charges externes		-20 681 036	-19 583 984
Impôts et taxes		-2 983 135	-3 157 259
EBITDA		15 996 789	14 977 350
Dotations nettes aux amortissements		-1 977 563	-1 751 982
Dotations / reprises nettes aux provisions		471 871	1 588
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	2.11.2	14 491 097	13 226 956
Autres produits opérationnels	2.11.3 - 21	372 289	698 147
Autres charges opérationnelles	2.11.3 - 21	-412 942	-397 300
RÉSULTAT OPERATIONNEL		14 450 444	13 527 803
Produit de Trésorerie (a)		401 272	408 162
Coût de l'endettement financier brut (b)		-291 026	-227 988
<i>Coût de l'endettement financier net (c):(b)-(a)</i>		110 246	180 174
Autres produits financiers (d)		383 194	237 232
Autres charges financières (e)		-123 559	28 293
RÉSULTAT FINANCIER (c) + (d) + (e)	22	369 881	445 699
Charge d'impôt	23	-4 425 948	-4 125 008
RÉSULTAT NET		10 394 377	9 848 494
RÉSULTAT / ACTION (€)	2.11.4 - 24	2,65	2,50
RÉSULTAT DILUÉ / ACTION (€)	2.11.4 - 24	2,65	2,50



**Etat du résultat et des gains et pertes comptabilisés
directement en capitaux propres**

	31/12/2015	31/12/2014
RÉSULTAT NET	10 394 377	9 848 494
Variation taux de change sur capitaux propres filiales étrangères	90 101	
Gains (pertes) actuariels sur avantages au personnel	-1 059 982	-524 126
Impôt sur gains (pertes) actuariels	353 327	174 709
RÉSULTAT GLOBAL	9 687 722	9 499 077

Tableau de Variation des Capitaux Propres



(en Euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Résultat consolidé	Total
Soldes au 31 décembre 2013	1 986 574	37 002 523	-605 983	9 546 421	47 929 535
Variation achat / vente titres d'auto-détention		-109 975			-109 975
Moins values nettes sur cessions titres d'auto-détention		-9 061			-9 061
Ajustements/ Compte N-1		3 500			3 500
Résultat de l'exercice précédent		9 546 421		-9 546 421	0
Dividendes		-2 755 819			-2 755 819
Résultat de l'exercice				9 848 494	9 848 494
Plan d'actions gratuites			96 749		96 749
Gains (pertes) actuariels (IAS19)			-349 417 (1)		-349 417
Soldes au 31 décembre 2014	1 986 574	43 677 589	-858 651	9 848 494	54 654 006
Variation achat / vente titres d'auto-détention		-216 966			-216 966
Moins values nettes sur cessions titres d'auto-détention		2 459			2 459
Ajustement s/ Compte N-1		11 620			11 620
Résultat de l'exercice précédent		9 848 494		-9 848 494	0
Dividendes		-3 614 638			-3 614 638
Résultat de l'exercice				10 394 377	10 394 377
Plan d'actions gratuites			96 750		96 750
Variation taux changes s/ capitaux propres filiales étrangères			90 101		90 101
Gains (pertes) actuariels (IAS19)			-706 655 (1)		-706 655
Soldes au 31 décembre 2015	1 986 574	49 708 558	-1 378 455	10 394 377	60 711 054

(1)

(En Euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Gains (pertes) actuariels sur avantages au personnel	-1 059 982	-524 126
Impot sur gains (pertes) actuariels	353 327	174 709
Profit net comptabilisé directement en capitaux propres	-706 655	-349 417



	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat avant IS	14 820 325	13 973 502
1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	2 060 311	1 896 067
Charges d'impôts	-4 425 948	-4 125 008
Quote part subventions virées au résultat	-17 720	-17 720
Constat charge actions gratuites non décaissée issue des IFRS	145 125	145 124
- Plus / + Moins-values de cession	43 609	130 633
Marge brute d'autofinancement	12 625 702	12 002 598
Variation des stocks et en-cours	-549 570	-495 791
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	3 871 748	-4 152 519
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	-1 748 899	974 672
Variation des dettes hors exploitation	-391 968	333 731
Incidence variation périmètre	210 846	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 392 157	-3 339 907
Flux net de trésorerie généré par l'activité	14 017 859	8 662 691
2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-4 731 082	-6 050 310
Cession d'immobilisations	32 221	253 930
Incidence variation de périmètre	-1 299 700	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 998 561	-5 796 380
3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés	-3 614 638	-2 755 820
Augmentation de capital en numéraire		-300 000
Réduction de capital en numéraire		
Achat / vente sur contrat de liquidités	-216 966	-109 975
Souscription d'emprunts	5 117 786	4 736 471
Remboursement d'emprunts	-1 760 231	-1 629 527
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-474 049	-58 851
Variations de trésorerie	7 545 249	2 807 460
Trésorerie d'ouverture (1)	31 216 464	28 409 004
Trésorerie de clôture (1)	38 761 713	31 216 464
(1) Non compris les titres détenus en auto-détention pour	899 151	682 185

La présente note aux états financiers fait partie intégrante des états financiers consolidés du 31 décembre 2015, arrêtés par le Directoire du 23 mars 2016.

Présentation de l'entreprise

GÉRARD PERRIER INDUSTRIE, société mère du Groupe, est une société de droit français constituée en 1988, dont le siège social est situé AIRPARC - 160 rue de Norvège - CS 50009 - 69125 LYON AÉROPORT SAINT-EXUPÉRY.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en Euros, sauf indication contraire.

1. Faits particuliers de l'exercice

- Poursuite de la construction du siège Gérard Perrier Industrie, débutée en 2014, (2.706K€ engagés sur l'exercice). Le déménagement du siège dans ses nouveaux locaux a eu lieu début Janvier 2016.

- Sur le second semestre, début de la Construction de l'agence de Grenoble, Saint Egreve, (605 K€ engagés sur l'exercice). Le déménagement de l'agence de Grenoble dans ses nouveaux locaux est prévu courant 2016.

- Fin juillet, la SAS GERAL a acquis l'intégralité du capital de la société Allemande BONTRONIC Steuerungstechnik GmbH dont l'activité de constructeur d'équipements électroniques industriels permet au Groupe de développer son activité sur le marché allemand.

2. Méthodes d'évaluation et principes de consolidation

2.1. Déclaration de conformité

Les comptes annuels consolidés sont établis dans le respect des principes généraux établis par les normes IFRS applicables et adoptées par l'Union Européenne. En particulier, hors les cas de nouvelles normes, amendements ou interprétations, les principes suivants ont été adoptés :

- Permanence des méthodes et des présentations (hormis des reclassements sans incidence significative permettant d'harmoniser la présentation de l'information financière),
- Continuité de l'exploitation,
- Matérialité de l'information,
- Image fidèle,
- Information comparative

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

2.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations

Le Groupe GPI applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2015 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>.

Le Groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

2.2.1 - Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2015

Au cours de l'exercice, le groupe GPI a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1er janvier 2015, à savoir :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013 et relatif au cycle 2011-2013) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 21 : interprétation relative aux taxes (« Levies »)

Aucun de ces textes, n'emporte de conséquences significatives sur le résultat net, la position financière du groupe ou la présentation des comptes et de l'information financière.

2.2.2- Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et dont l'application n'est pas obligatoire

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2015, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013 et relatif au cycle 2010-2012 ainsi que le texte publié le 25 septembre 2014 et relatif au cycle 2012-2014) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendement relatif à la présentation des états financiers,
- IAS 16 et IAS 38 : amendements relatifs aux méthodes d'amortissement acceptables,
- IAS 16 et IAS 41 : amendements relatifs à l'agriculture,
- IAS 19 : amendement relatif aux cotisations des membres du personnel,
- IAS 27 : amendement relatif à la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers,
- IFRS 10 et IAS 28 : amendements relatifs aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : amendements relatifs aux entités d'investissement,
- IFRS 11 : amendements relatifs à l'acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe,
- IFRS 15 : norme relative à la reconnaissance du revenu.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

2.3. Estimations et hypothèses de la Direction

La préparation des états financiers consolidés amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en œuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée. Les montants réels pourront être différents de ces estimations.



Les principales estimations faites par la Direction portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, les provisions et les montants comptabilisés au titre des chantiers en cours à la clôture (estimations à fin d'affaires).

2.4. Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Gérard Perrier Industrie détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable et n'exerce pas de contrôle, et dont la contribution aux capitaux propres et au résultat d'ensemble n'est pas significative, ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3.

Les transactions entre les sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions,...) sont éliminées.

2.5. Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets identifiables à la date des prises de participation. Ces goodwill constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actif et de passif, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3R sur les regroupements d'entreprises. La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale.

Les goodwill sont calculés individuellement mais affectés à l'Unité Génératrice de Trésorerie correspondante, en fonction des synergies attendues par le Groupe.

Les métiers (Installations / Maintenance, Fabrication, Energie) ont été retenus comme Unité Génératrice de Trésorerie.

Les goodwill des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis.

Le goodwill comptabilisé correspond ainsi à l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs. Conformément à la norme IAS 36, les goodwill sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles pertes de valeur, comme décrit en note 2.7. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

2.6. Actifs non courants

2.6.1- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à la norme IAS 36.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du

Groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition, il s'agit pour l'essentiel de :

- logiciels informatiques amortis linéairement sur leur durée d'utilisation prévue, soit 3 à 5 ans,
- clientèle acquise.

2.6.2- Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les constructions, sont enregistrées en suivant l'approche par composants selon le plan suivant :

- Infrastructure, menuiseries extérieures : durée d'amortissement fixée à 25 ans,
- Agencements, équipements intérieurs : durée d'amortissement fixée à 15 ans.

Aucun autre retraitement n'est effectué dans la mesure où les modalités et durées d'amortissement retenues par les sociétés sont homogènes entre elles.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilité différentes, soit :

Constructions	15 à 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 7 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

2.6.3- Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par entité fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.



Les actifs et passifs d'impôt différés peuvent être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en capitaux propres en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

2.6.4 - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres immobilisés, les prêts, les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces montants ne sont pas significatifs. Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations estimées, déterminées en fonction de la valeur d'utilité.

2.7. Suivi de la valeur des actifs immobilisés (y compris Goodwill)

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient. Les goodwill, dont la durée de vie n'est pas déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an, lors de la clôture annuelle. Les tests sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable déterminée essentiellement à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

La méthode des cash-flow futurs actualisés, retenue pour les tests sur goodwill, repose sur les principes suivants :

- Les cash-flow sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par la direction du Groupe.
- Les free cash-flow ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers.
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du WACC qui s'élève à 8 % pour 2015 (taux fourni par notre animateur de marché).
- Un taux d'actualisation unique a été utilisé pour toutes les UGT.
- La valeur terminale est calculée par capitalisation du flux de la cinquième année au taux de 8 % (WACC) puis par actualisation sur la base de ce même taux.
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des investissements de renouvellement et non de ceux de croissance.

Le WACC, fourni par notre animateur de marché, est composé d'un taux d'intérêt sans risque basé sur les O.A.T (0,6 %) ainsi que de primes de risque.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement

; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisées).

2.8. Actifs courants

2.8.1 - Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « stocks », les stocks sont évalués au plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Stocks de matières premières : le coût d'achat des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Stocks de produits intermédiaires : le coût des produits intermédiaires englobe le coût des matières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production.

En cours de production : les en cours de production englobent le coût des matières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque d'obsolescence est identifié.

2.8.2 - Clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances clients et les factures à établir. Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement est identifié.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles. La majeure partie des créances clients bénéficie de la couverture assurance insolvabilité.

Les factures à établir correspondent aux travaux réalisés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

2.8.3 - Actifs financiers courants

Il s'agit des obligations à taux fixes (actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance), du portefeuille de placements (actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en résultat) et du portefeuille de placements structurés à capital garanti (actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance).

Selon IAS 39, un actif financier évalué à la juste valeur est un actif détenu à des fins de transactions.

Selon IAS 39, un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est un actif financier non dérivé à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixée que la société a la volonté de conserver jusqu'à l'échéance.



2.8.4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7, ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM de trésorerie, OPCVM équilibré) et les titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture.

2.9. Passifs non courants : Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite relèvent du régime à prestations définies et font l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes consolidés. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées qui tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans, dans le cadre d'un départ à l'initiative du salarié
- Droits à l'indemnité de départ à la retraite : en fonction des conventions collectives applicables au sein du Groupe,
- Taux de rotation des effectifs : Turn Over Moyen (issu de statistiques par âge),
- Coefficient de survie : table INSEE 2015,
- Coefficient d'actualisation : 1.77 % contre 2.76 % en 2014
- Coefficient de revalorisation des salaires : 2,50 % identique à celui de 2014
- Taux de charges sociales : 45 % identique à celui de 2014.

Le coefficient d'actualisation correspond à la moyenne mobile sur 12 mois du taux Iboxx € Eurozone 25+ (taux retenu historiquement par le Groupe). Cet indice a été retenu car la durée de ce dernier correspond à notre pyramide des âges.

La société ayant opté à compter de 2007 pour l'amendement à l'IAS 19 publié en décembre 2004, les variations de provisions relatives aux écarts actuariels sont comptabilisées directement en capitaux propres.

2.10. Passifs courants et non courants

2.10.1 – Passifs financiers (courants et non courants)

Conformément à la norme IAS 39, les passifs financiers non courants comprennent la fraction à plus d'un an :

- des emprunts
- des autres passifs.

Les passifs financiers courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts ;
- les découverts bancaires ;
- les passifs courants (les dettes fournisseurs ayant un caractère à court terme, leur valeur comptable coïncide avec leur valeur de marché) ;
- la part à moins d'un an des autres passifs.

2.10.2 – Provisions et passifs éventuels (courants et non courants)

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels

et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions couvrent essentiellement les litiges, les contentieux et la provision pour garantie accordée aux clients. Les litiges et contentieux concernent les litiges clients, les litiges avec le personnel (prud'hommes), les litiges avec les administrations (fiscale, Urssaf).

Pour les litiges clients et prud'homaux, le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse.

Pour les litiges avec les administrations, les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés, ou font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont contestés.

2.11. Compte de résultat

2.11.1 – Reconnaissance des produits

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément à l'IAS 18. Les produits des activités ordinaires se décomposent en deux sous-ensembles : le chiffre d'affaires et les autres produits des activités ordinaires (production immobilisée et autres produits d'activité généralement non significatifs).

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes de biens et des prestations de services.

Le fait générateur du chiffre d'affaires en application de l'IAS 18 est le suivant :

- Ventes de biens : le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur, soit dans la quasi-totalité des cas à la livraison.
- Prestations de services : le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des chantiers ou des prestations, c'est-à-dire en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Dans le cas où des factures sont émises par anticipation au-delà de l'évaluation des travaux effectués, le groupe enregistre des produits constatés d'avance au passif du bilan avec pour contrepartie au compte de résultat, une diminution du chiffre d'affaires.

Les travaux facturés d'avance sur des affaires n'ayant pas encore de coût de production sont classés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

2.11.2 – Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels non courants ;
- du coût de l'endettement financier net ;
- des autres produits et charges financiers ;
- des impôts sur les bénéfices.



2.11.3 – Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, tels que :

- les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels
- les coûts nets liés à des restructurations significatives.

2.11.4 – Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. Hors incidence éventuelle de l'attribution d'actions gratuites, aucun instrument dilutif n'est à ce jour en vigueur.

2.12. Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sur les secteurs opérationnels présentée dans la note 4 de l'annexe est établie sur la base des systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

En conséquence, un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le groupe pour ses états financiers consolidés.

Les transactions inter-secteurs sont peu significatives, et les prix de transfert entre les secteurs sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

L'information sur les secteurs opérationnels est organisée par pôle d'activité. Outre la holding Gérard Perrier Industrie, le groupe est géré en trois pôles principaux :

- Le pôle installation / maintenance qui regroupe les activités d'installation et de maintenance d'équipements électriques,
- Le pôle fabrication qui regroupe les activités de conception et de fabrication d'équipements électriques destinés à l'automatisation de machines et de process de fabrication continus.
- Le pôle énergie qui regroupe les prestations de services destinées au secteur de l'énergie et notamment du nucléaire.

3. Liste des sociétés consolidées

• SAS SOTEB

SIREN / 546 720 079
Nationalité / Française
Capital détenu en 2015 / 100%
Capital détenu en 2014 / 100%

• SARL SOTEB National Elektro

SIREN / 337 505 259
Nationalité / Française
Capital détenu en 2015 / 100%
Capital détenu en 2014 / 100%

• SAS GERAL

SIREN / 547 020 040
Nationalité / Française
Capital détenu en 2015 / 100%
Capital détenu en 2014 / 100%

• SCI ROTHONNE

SIREN / 318 502 341
Nationalité / Française
Capital détenu en 2015 / 100%
Capital détenu en 2014 / 100%

• SAS ARDATEM

SIREN / 339 809 527
Nationalité / Française
Capital détenu en 2015 / 100%
Capital détenu en 2014 / 100%

• SAS SEIREL

SIREN / 333 336 485
Nationalité / Française
Capital détenu en 2015 / 100%
Capital détenu en 2014 / 100%

• SARL Soteb National Elektro Suisse

SIREN / CH-660-0336010-6
Nationalité / Suisse
Capital détenu en 2015 / 100%
Capital détenu en 2014 / 100%

• SAS SERA

SIREN / 490 224 045
Nationalité / Française
Capital détenu en 2015 / 100%
Capital détenu en 2014 / 100%

• SAS IDEM

SIREN / 804 300 580
Nationalité / Française
Capital détenu en 2015 / 100%
Capital détenu en 2014 / 100%

• Bontronic GmbH

SIREN / 8156
Nationalité / Allemande
Capital détenu en 2015 / 100%

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les pourcentages de contrôle et d'intérêts des sociétés sont de 100 %.



3.1 – Complément d'information sur la variation de périmètre

3.1.1 – Acquisition de Bontronic GmbH

La société Bontronic GmbH, achetée fin juillet 2015 par la SAS GERAL, présentait, en date du 31 décembre 2014, un bilan qui était le suivant : **BONTRONIC GmbH**

ACTIF	31/12/2014	PASSIF	31/12/2014
ACTIF IMMOBILISE	27 778	CAPITAUX PROPRES	124 135
		PRC	18 400
ACTIF CIRCULANT	508 508	DETTES	396 527
COMPTES DE REGUL.	2 776	COMPTES DE REGUL.	0
TOTAL ACTIF	539 062	TOTAL PASSIF	539 062

Par ailleurs la contribution au CA consolidé et au résultat consolidé de BONTRONIC sur l'exercice 2015 s'élève respectivement à 1.127 K€ de CA et un bénéfice de 63 K€.

4. Secteurs opérationnels

L'information sur les secteurs opérationnels, communiquée ci-après, est construite sur la base des mêmes principes que ceux appliqués en 2014, car le groupe considère que cette approche est conforme à l'application de la norme IFRS 8.

Le tableau ci-après présente les données **au 31 décembre 2015** :

	Branche Installation Maintenance	Branche Fabrication	Branche Énergie	Holding	Intra-groupe Eliminations	Total
Compte Résultat						
Chiffre d'affaires	58 514 923	53 419 881	42 343 686	5 990 800		160 269 290
<i>dont exportations</i>	1 911 297	12 233 817	0	0		14 145 114
Dont Intra-groupe	-382 553	-1 899 793	0	-5 990 800		-8 273 146
Chiffre d'affaires net	58 132 370	51 520 088	42 343 686	0		151 996 144
Dotations amortissements	499 759	1 062 231	314 962	100 611		1 977 563
Résultat opérationnel	4 717 749	4 084 050	4 562 135	2 496 042	-1 409 532	14 450 444
Bilan						
Valeur globale des actifs	46 104 368	50 353 768	28 831 101	13 814 777	-14 720 259	124 383 755
dont immobilisations	11 228 933	18 769 354	2 523 957	2 854 558	-16 159 577	19 217 225
dont clients	18 623 861	14 191 241	16 235 224	1 219 978	-2 500 058	47 770 246
Valeur globale des passifs	-46 104 368	-50 353 768	-28 831 101	-13 814 777	14 720 259	-124 383 755
dont fournisseurs	-5 339 407	-5 182 421	-1 677 905	-251 862	1 745 878	-10 705 717
Investissements Financiers	0	1 350 000	0	0		1 350 000
Investissements Autres	948 179	2 904 848	434 487	443 518		4 731 032



Le tableau ci-après présente les données **au 31 décembre 2014** :

	Branche Installation Maintenance	Branche Fabrication	Branche Énergie	Holding	Intra-groupe Eliminations	Total
Compte Résultat						
Chiffre d'affaires	57 073 862	50 845 105	41 734 405	5 828 873		155 482 245
dont exportations	586 133	14 347 490	0	0		14 933 623
Dont Intra-groupe	-326 495	-1 880 633	0	-5 828 040		-8 035 168
Chiffre d'affaires net	56 747 367	48 964 472	41 734 405	833		147 447 077
Dotations amortissements	344 383	1 018 822	309 955	78 822		1 751 982
Résultat opérationnel	4 486 135	3 281 864	4 458 407	2 582 288	-1 280 891	13 527 803
Bilan						
Valeur globale des actifs	45 454 771	44 896 625	26 894 636	13 011 428	-14 623 469	115 633 991
dont immobilisations	10 825 793	15 495 158	2 414 340	2 529 188	-14 752 050	16 512 429
dont clients	19 965 952	16 116 382	17 066 993	1 254 411	-2 861 360	51 542 378
Valeur globale des passifs	-45 454 771	-44 896 625	-26 894 636	-13 011 428	14 623 469	-115 633 991
dont fournisseurs	-6 352 702	-5 205 751	-1 786 843	-210 858	2 045 025	-11 511 129
Investissements Financiers	0	0	0	0		0
Investissements Autres	3 719 833	1 954 244	166 955	209 278		6 050 310

5. Goodwill

<i>Valeurs brutes (en euros)</i>	Au 31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2015
Ecart d'acquisitions	6 185 941	1 137 021		7 322 962
Total	6 185 941	1 137 021	0	7 322 962

Le coût d'acquisition des titres des pôles installation/maintenance, fabrication et énergie (UGT) fait apparaître, par rapport à la juste valeur des actifs et passifs identifiables de ces sociétés au jour de l'acquisition, un excédent de 7.322.962 € qui se décompose comme suit :

• Pôle installation / maintenance	1 392 516 €
• Pôle Fabrication	3 222 513 €
• Pôle Energie	2 694 812 €
• Autres	13 121 €
	7 322 962 €

Le goodwill propre à l'acquisition BONTRONIC s'élève à 1.137.021 €.

Sur la base des tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2015, décrits note 2.7, aucune perte de valeur n'est à constater. La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions du test de dépréciation. Seules des hypothèses non raisonnables pourraient remettre en cause les résultats des tests.



6. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en €uros)	Au 31/12/2014	Reprises immo sociétés acquises	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2015
Frais de R et D	1 608 419				1 608 419
Logiciels	1 969 448	1 466	409 276	-33 757	2 346 433
Clientèle	786 782		188 000		974 782
Total	4 364 649	1 466	597 276	-33 757	4 929 634

Amortissements (en €uros)	Au 31/12/2014	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2015
Frais de R et D	1 608 420			1 608 420
Logiciels	1 744 598	200 126	-33 757	1 910 967
Clientèle				
Total	3 353 018	200 126	-33 757	3 519 387

7. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en €uros)	Au 31/12/2014	Reprises Immo Sté Acquises	Acquisitions	Diminutions	Actifs destinés à la vente	Au 31/12/2015
Terrains et Agencements	1 973 901		3 840		-26 600	1 951 141
Constructions	18 186 873		21 944	-10 903	-644 468	17 553 446
Installations techniques Matériel et outillage	4 504 748	14 049	236 619	-20 731	-72 277	4 662 408
Autres immobilisations incorporelles	4 878 692	1 838	678 683	-348 078		5 211 135
Immobilisations en cours	817 034		3 241 856	-81 014		3 977 876
Avances et acomptes versés sur immobilisations	0					0
Total	30 361 248	15 887	4 182 942	-460 726	-743 345	33 356 006

L'augmentation du poste autres immobilisations corporelles provient principalement des investissements réalisés en fin d'année pour préparer l'installation du siège de Gérard Perrier Industrie.

Le poste immobilisations en cours correspond principalement aux dépenses engagées sur l'année pour :

- la construction du siège de Gérard Perrier Industrie (2.510 K€).
- la construction de l'agence de Grenoble (605 K€).

Amortissements (en €uros)	Au 31/12/2014	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amort, actifs destinés à la vente	Au 31/12/2015
Terrains et Agencements	265 533	32 673		-15 167	283 039
Constructions	7 834 747	912 420	-7 420	-586 736	8 153 011
Installations techniques Matériels et outillages	3 626 759	393 109	-19 998	-63 155	3 936 715
Autres immobilisations corporelles	3 320 266	433 910	-275 681		3 478 495
Matériel de transport	0				0
Matériels de bureau, Informatique et mobilier	0				0
Total	15 047 305	1 772 112	-303 099	-665 058	15 851 260



8. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'IAS 12

	31 décembre 2014	Variation de l'exercice		31 décembre 2015
		Résultat	Capitaux propres	
Impôts différés actifs	1 844 775	87 453	136 448	2 068 676
Impôts différés passifs	-203 330	-16 016	25 631	-193 715
Impôts différés nets	1 641 445	71 437	162 079	1 874 961

Les impôts différés actifs proviennent principalement des indemnités de fin de carrière ainsi que des différences temporaires. Les impôts différés passifs proviennent principalement de la réévaluation du bâtiment de Seirel.

9. Stocks

Les stocks sont constitués des éléments suivants.

(en Euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Stocks matières	3 603 080	3 141 262
Produits intermédiaires	644 799	463 985
En cours de production	742 656	577 832
Total	4 990 535	4 183 079

Outre les dépréciations directes pratiquées usuellement dans nos comptes, et de caractères non significatifs, nous avons été amenés à procéder, au 31 décembre 2015, à une dépréciation directe complémentaire de 42.257 euros sur les matières. Cette dernière s'explique par les incertitudes qui demeurent pour l'année 2016 sur le niveau de commandes de quelques clients de notre UGT fabrication. Par ailleurs, la provision de 83.457 euros sur les encours de production a été reprise suite à l'extinction du litige.

10. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent comme suit.

(en Euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances commerciales	38 693 558	42 633 701
Provision pour dépréciation	-152 847	-628 602
Factures à établir	9 229 535	9 537 279
Total	47 770 246	51 542 378

L'évolution de la provision pour dépréciation client provient du passage en irrécouvrables d'une créance ayant fait l'objet d'un paiement à hauteur de 30% dans le cadre d'un plan de continuation.

	Net au 31/12/2015	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Clients et cptes rattachés	38 693 558	32 483 778	6 209 780	3 382 366	1 455 516	590 121	613 233	168 544

Dans la mesure où la quasi-totalité de nos clients fait l'objet d'une couverture d'assurance crédit et au vu de l'historique en notre possession, il n'existe aucun risque significatif de non-paiement sur les créances non dépréciées. Au jour de l'arrêté des comptes, la part des créances échues non payées s'élevait à 1.049.843 €.

Par ailleurs, compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif. Enfin, le délai de règlement moyen des créances clients est de 60,5 jours.



11. Autres actifs courants.

Le montant net des autres actifs courants est le suivant :

(en Euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Fournisseurs débiteurs	31 197	35 586
Salariés	87 720	63 017
Etat - Produits à recevoir	8 582	16 571
Etat - Charges sociales	9 076	5 593
Etat - Subventions	0	0
Etat - Impôt	3 499 579	3 495 861
Autres débiteurs	43 986	28 805
Ch.Constatées d'Avance	572 258	503 492
Total	4 252 398	4 148 925

Antériorité des autres actifs courants nets non dépréciés :

	Net au 31/12/15	CCA	Total créances non échues
Autres actifs courants			
Fournisseurs débiteurs	31 197		31 197
Salariés	87 720		87 720
Etat - Produits à recevoir	8 582		8 582
Etat - Charges sociales	9 076		9 076
Etat - Subventions	0		0
Etat - Impôt	3 499 579		3 499 579
Autres débiteurs	43 986		43 986
Ch.Constatées d'Avance	572 258	572 258	
Total autres actifs courants	4 252 398	572 258	3 680 140

12. Actifs destinés à la vente

Valeurs brutes (en Euros)	Valeur Brut	Amort. cumulés	Valeur Net
Terrains et Agencements	26 600	-15 167	11 433
Constructions	644 468	-586 737	57 731
Installations techniques	72 277	-63 155	9 122
Total	743 345	-665 059	78 286

Les actifs destinés à la vente se composent exclusivement du Bâtiment et des installations de l'ancienne agence de SOTEB Bourg en Bresse. Ce bâtiment est actuellement mis en vente.



13. Actifs financiers courants, trésorerie et équivalent de trésorerie

	31 décembre 2015			31 décembre 2014
	brut	provision	net	
Obligation à taux fixe			-	-
Portefeuille de placements			-	-
Portefeuille de placements structurés à capital garanti			-	-
Total actifs financiers courants	-	-	-	-
Banques et Liquidités Non rémunérées	9 894 319		9 894 319	9 643 165
Banques et Liquidités Rémunérées	6 451 238		6 451 238	4 523 167
Dépôts à Terme et assimilés	22 416 156		22 416 156	17 050 132
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	38 761 713	-	38 761 713	31 216 464
Total liquidités et placements	38 761 713	-	38 761 713	31 216 464

La décomposition des titres composant les liquidités et les placements est la suivante :

Décomposition	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Liquidités	25,53%	30,89%
Liquidités Rémunérées	16,64%	14,49%
OPCVM de trésorerie et placement à capital garanti	57,83%	54,62%
Obligations à taux fixes		
Actions		

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

14. Capitaux propres

14.1. Composition du capital social

Le capital social de Gérard Perrier Industrie SA au 31 décembre 2015 est de 1 986 574 euros. Il est constitué de 3 973 148 actions de 0,5 euro de nominal, ayant toutes les mêmes droits. Toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double.

Mouvements de l'exercice	Nombre d'actions**	Montants en Euros	
		Capital	Prime d'émission
31 décembre 2013	3 973 148	1 986 574	877 667
31 décembre 2014	3 973 148	1 986 574	877 667
31 décembre 2015	3 973 148	1 986 574	877 667

** le nombre d'actions a été retraités suite à la division par 2 du nominal ayant pris effet le 2 juillet 2014

Les principaux actionnaires sont :

• SFGP (Société Financière Gérard Perrier)	61,02 %
• Auto-détention (contrat de liquidité)	1,16 %
• Public	37,82 %

14.2 Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

14.2.1 - Options d'achats ou de souscription

Au 31 décembre 2015, il n'existe aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.



14.2.2 – Actions Gratuites

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire a été autorisé à procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à l'exclusion des membres du directoire. Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de quatre ans. En outre, l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le chiffre d'affaires et / ou le résultat net à l'issue de la période d'acquisition.

La situation relative au plan d'actions gratuites est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Type	Dates			Nombre d'actions**			Solde	Juste Valeur de l'action à la date d'attribution**
	d'attribution	d'acquisition définitive	de disponibilité	Attribuées	Acquises	Annulées		
Actions Gratuites	07/06/2012	07/06/2016	07/06/2016	50 000	0	0	50 000	11,61

** : le nombre d'actions attribués ainsi que la juste valeur de l'action ont été retraités suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014

La juste valeur du plan d'actions gratuites a été calculée en intégrant l'effet de la période d'acquisition des droits. Pour calculer cette décote, le Groupe a utilisé une méthode d'évaluation basée sur une stratégie par laquelle les attributaires n'ayant pas la jouissance des actions durant 4 ans, ils perdent le bénéfice du dividende associé.

Les principales hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des actions de performance sont les suivantes :

	Plan 2012
Prix de l'action à la date d'attribution en € **	14,41
Dividendes annuels (base dividendes 2011 : 0,70 € x 4) en € **	2,8
Cours retenu**	11,61
Valorisation initiale en €	580 500
Charge de l'exercice en €	145 125

** : le prix de l'action à la date d'attributions ainsi que le dividende annuel ont été retraités suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014

Au 31 décembre 2015, la société détenait 44.183 actions propres affectées au plan d'attribution d'actions gratuites.

15. Dettes financières

Les dettes financières sont présentées dans le tableau qui suit :

	Dettes financières à long terme		Dettes financières à court terme
	1 à 5 ans	à + 5 ans	à moins d'1 an
Emprunts établissements financiers	6 049 919	4 998 967	2 075 449
Dont à taux fixe	6 049 919	4 998 967	2 075 449
Dont à taux variable	-	-	-
Emprunts divers	-	-	17 152
Total	6 049 919	4 998 967	2 092 601

En l'absence d'emprunts à taux variables, le risque de taux est jugé non significatif par le groupe. Par ailleurs, il n'existe aucun covenant sur les emprunts.



16. Engagements sociaux

(en Euros)	Montant au 31/12/2014	Dotations de l'exercice	Ecart Actuariel	Reprise	Montant au 31/12/2015
Indemnités de départ à la retraite	4 303 263	298 958	1 059 982	-7 096	5 655 107
Total	4 303 263	298 958	1 059 982	-7 096	5 655 107

La provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) des salariés couvre les droits acquis et les droits non définitivement acquis concernant les salariés en activité. Le groupe n'a aucun engagement envers d'anciens salariés, les droits acquis étant définitivement payés lors du départ à la retraite.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein du groupe de régime d'avantages au personnel à cotisations définies.

17. Provisions pour autres passifs non courants

(en Euros)	Montant au 31/12/2014	Dotations de l'exercice	Variation de périmètre (1)	Reprise de l'exercice		Montant au 31/12/2015
				Pour utilisation	Pour non utilisation	
Provisions pour garantie :						
- Installations automatismes de sécurité / remontées mécaniques	72 500				-16 182	56 318
- Produit électronique de serie	33 331	1 900	18 371		-384	53 218
Contrôles fiscaux en cours	13 097			-13 097		0
Contrôles sociaux en cours	22 317			-22 317		0
Risques clients	0					0
Litiges clients	7 940				-7 940	0
Litiges personnel	431 617	164 000		-317 117	-12 000	266 500
Provision pour Impôts	326 168			-54 362		271 806
Total	906 971	165 900	18 371	-406 893	-36 506	647 843

(1) correspond au risque et charges existant à l'entrée dans le groupe de la société Bontronic GmbH

18. Fournisseurs et comptes rattachés

Antériorité des dettes fournisseurs et comptes rattachés nets non dépréciés

	Net au 31/12/15	Total dettes non échues	Total dettes échues	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Frs et cptes rattachés	10 705 717	10 282 797	422 920	125 796	111 626	27 114	2 784	155 600

Les dettes échues non réglées correspondent à des désaccords sur les prix et/ou les quantités avec les fournisseurs.

Le délai règlement fournisseurs moyen est de 56,9 jours.



19. Autres passifs courants

(en euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Personnel, organismes sociaux, Etat	26 215 483	26 595 819
Autres dettes non financières courantes	407 985	660 449
Produits constatés d'avance (travaux facturés d'avance)	6 705 363	7 012 076
Total	33 328 831	34 268 344

20. Charges de personnel

Les frais de personnel du groupe se ventilent comme suit :

(en euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Salaires et traitements	48 848 747	45 512 029
Participation légale des salariés	1 048 941	1 122 416
Salaires des intérimaires	6 696 540	7 115 438
Provision IDR	291 863	236 836
Charges sociales	21 744 097	20 412 451
CICE	-2 166 887	-2 023 954
Total	76 463 301	72 375 216

L'effectif moyen du groupe se ventile comme suit par catégorie :

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	196	14,00%	198	14,61%
Etam	916	65,43%	894	65,98%
Cadres	288	20,57%	263	19,41%
Total	1400	100%	1355	100%



21. Autres produits et charges opérationnels

Ils se décomposent comme suit.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits de cession d'immo.corporelles	30 263	250 208
Quote part subventions virée en résultat	17 722	17 721
Indemnités pour litiges	19 583	290 000
Produits divers	6 175	62 630
Reprise provisions contrôle URSSAF	22 317	
Reprise provisions pour litiges	263 132	
Reprise provisions contrôle fiscal	13 097	77 588
Total autres produits opérationnels	372 289	698 147
VNC immobilisations corporelles	-73 872	-380 841
Charges exceptionnelles diverses	-606	-2 131
Litiges	-303 100	-
Redressements fiscaux	-12 423	
Redressements sociaux	-22 941	-1 231
Dotations provisions contrôle fiscal		-13 097
Total autres charges opérationnelles	-412 942	-397 300
Total	-40 653	300 847

22. Produits et charges financiers

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Rémunération des liquidités	72 290	35 007
Revenus des équivalents de trésorerie	333 903	372 609
PV latentes sur instruments de trésorerie		929
Produits nets sur cession d'actifs financiers détenus à des fins de transactions et sur équivalent de trésorerie	-	24
MV Latentes sur instruments de trésorerie	-4 921	-407
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie net	401 272	408 162
Intérêts des emprunts	-290 125	-224 832
Intérêts des dettes financières	-901	-3 156
Coût de l'endettement financier brut	-291 026	-227 988
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	110 246	180 174
Escomptes	6 335	
Produits financiers de participation	9 800	9 740
Différences positives de change	367 059	227 492
Autres produits financiers	383 194	237 232
Différences négatives de change	-106 585	28 579
Escomptes	-16 974	-286
Autres charges financières	-123 559	28 293
RESULTAT FINANCIER	369 881	445 699



23. Charge d'impôt sur le résultat

(en Euros)	Impôt comptabilisé	Impôt théorique en l'absence d'intégration
IS à 33 1/3	4 234 558	4 285 393
Contribution sociale 3,3%	110 177	26 880
Crédit d'impôt	-43 483	-43 483
Taxes Dividendes	108 439	108 439
Total I.S.	4 409 691	4 377 229
Retraitement consolidation impôt différé	70 617	70 617
Provision pour Impôt	-54 360	-54 360
Total I.S. consolidé	4 425 948	4 393 486

Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont constituées des entreprises suivantes :

- SA Gérard Perrier Industrie (Tête de groupe),
- SAS Soteb,
- SAS Geral,
- SARL Soteb National Elektro,
- SAS Ardatem,
- SAS Seirel,

Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement.

24. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société.

Sont présentés ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014**
Résultat net consolidé	10 394 377	9 848 494
Nombre d'actions à l'ouverture	3 973 148	3 973 148
Actions en auto-détention	46 060	39 958
Nombre moyen d'actions	3 927 088	3 933 190
Résultat de base par action	2,65	2,50
Résultat dilué par action	2,65	2,50

** : le nombre d'actions ont été retraités suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014

25. Dividende par action

	Par action**	Total
Dividende versé au titre de 2011 (AG du 07/06/12)	0,70	2 781 204
Dividende versé au titre de 2012 (AG du 06/06/13)	0,70	2 781 204
Dividende versé au titre de 2013 (AG 05/06/14)	0,70	2 781 204
Dividende versé au titre de 2014 (AG 04/06/15)	0,92	3 655 296
Dividende proposé pour approbation à l'AG du 02 juin 2016	0,94	3 734 759

** : le dividende par action a été retraité suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014



26. Transactions avec les parties liées

• Les transactions entre le groupe Gérard Perrier Industrie, son principal actionnaire (SFGP) et ses membres du Conseil de Surveillance non dirigeants sont non significatives.

• Avantages accordés aux dirigeants : conformément à l'IAS 24, les principaux dirigeants retenus sont, outre les mandataires sociaux (Président du Conseil de surveillance, Président et Vice Président du Directoire), les cadres salariés qui dirigent une filiale ou une division du groupe.

	2015**	2014**
Nbre de personnes concernées (équivalent temps plein)	13,00	11,25
Rémunérations directes	1 587 821	1 368 774
Indemnité de départ en retraite	476 180	380 161
Avantages en actions	-	-
Total	2 064 001	1 748 935
Jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance non dirigeants	34 500	24 000

** Les rémunérations directes ont été retraitées des honoraires versés à GC Participations et FP Participations

Rémunérations directes : elles s'élèvent à 1.587.821 euros dont 1.143.394 euros de rémunération de base et 444.427 euros de rémunération variable payée en 2016 et liée aux performances réalisées en 2015.

27. Autres informations

Engagement Hors Bilan

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements Recus		
Cautions diverses		
Total	-	-
Engagements donnés		
Nantissement, hypothèque	-	-
Cautions sur marchés	2 711 541	1 784 818
Cautions au profit des banques pour le compte des filiales	11 381 278	9 111 775
Total	14 092 819	10 896 593

Par ailleurs, dans le cadre du rachat de SERA, il existe une garantie d'actif et de passif, en faveur de la SAS Geral, d'une valeur maximum de 500.000 € avec une franchise de 50.000 €.

28. Événements postérieurs à la clôture du bilan

Début Janvier, le siège de Gérard Perrier Industrie a été transféré 160 rue de Norvège 69125 Lyon Saint Exupéry.

de l'Exercice Clos
BILAN - au 31 décembre 2015

(en Euros)

ACTIF	31/12/2015		31/12/2014	
	BRUT	AMORT.PROV.	NET €	NET €
Immobilisations incorporelles				
Concessions Brevets et droits similaires	539 042	406 879	132 163	30 230
Fonds commercial	60 980		60 980	60 980
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Inst. Tech. Matériel Outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 003 028	475 234	527 794	309 860
Immobilisations en cours			0	0
Immobilisations financières				
Participations	2 110 392		2 110 392	2 110 392
Créances rattachées				
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 226		23 226	17 726
ACTIF IMMOBILISÉ	3 736 668	882 113	2 854 555	2 529 188
Clients et comptes rattachés	1 219 981		1 219 981	1 254 411
Autres créances	3 386 374		3 386 374	3 439 699
Valeurs mobilières de placement	5 375 347		5 375 347	4 156 270
dont actions propres	899 151		899 151	682 185
Disponibilités	903 384		903 384	1 586 872
Charges constatées d'avance	75 134		75 134	57 574
ACTIF CIRCULANT	10 960 220	0	10 960 220	10 494 826
TOTAL DE L'ACTIF	14 696 888	882 113	13 814 775	13 024 014



PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
	€	€
Capital	1 986 574	1 986 574
Primes d'émission	877 667	877 667
Réserves		
- réserve légale	198 657	198 657
- autres réserves	928 566	928 566
Report à nouveau	1 682 654	1 861 592
Résultat de l'exercice	3 753 449	3 435 699
CAPITAUX PROPRES	9 427 567	9 288 756
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 170 213	1 060 681
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	52	295
Emprunts et dettes financières divers	1 889 926	1 483 849
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	251 864	210 858
Dettes fiscales et sociales	907 604	884 797
Autres dettes	167 549	94 778
DETTES	3 216 995	2 674 577
TOTAL DU PASSIF	13 814 775	13 024 014

Comptes de Résultat

au 31 décembre 2015



	2015 NET €	%	2014 NET €	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 990 800	100,00	5 828 873	100,00
Autres charges externes	-1 289 308	-21,52	-1 035 777	-17,77
VALEUR AJOUTEE	4 701 492	78,48	4 793 096	82,23
Subventions d'exploitation				
Impôts taxes et versements assimilés	-123 290	-2,06	-126 493	-2,17
Salaires et traitements	-1 625 632	-27,14	-1 662 290	-28,52
Charges sociales	-613 351	-10,24	-646 529	-11,09
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 339 219	39,05	2 357 784	40,45
+ Reprises amortissements et provisions	429 646	7,17	472 395	8,10
+ Autres produits de gestion courante	2	0,00	175	0,00
- Dotation aux amortissements et provisions	-238 358	-3,98	-212 619	-3,65
- Autres charges de gestion courante	-40 528	-0,68	-26 144	-0,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 489 981	41,56	2 591 591	44,46
+ Produits financiers	2 305 566	38,49	1 934 139	33,18
- Charges financières	-131	-0,00	-12 786	-0,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 795 416	80,05	4 512 944	77,42
+ Produits exceptionnels	36 200		5 208	
- Charges exceptionnelles	-30 140		-14 513	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 060		-9 305	
Impôts sur les bénéfices	-1 048 027	-17,49	-1 067 940	-18,32
RESULTAT NET COMPTABLE	3 753 449	62,65	3 435 699	58,94

Tableau de Financement en Flux de Trésorerie



(en Euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat net avant IS	4 801 476	4 503 639
1) Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	238 358	225 716
Reprise sur amortissements et provisions	-15 118	-15 117
Impôt sur les sociétés	-1 048 027	-1 067 940
- Plus / + Moins-values de cession	-5 565	1 210
Marge brute d'autofinancement	3 971 124	3 647 508
Variation des créances + EENE et autres créances d'exploitation	57 609	282 543
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	63 812	-700 654
Variation des dettes hors exploitation	478 097	191 159
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	599 518	-226 952
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 570 642	3 420 556
2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-443 518	-209 278
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	23 103	208
Variation de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-420 415	-209 070
3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés	-3 614 638	-2 755 820
Augmentation de capital en numéraire		
Réduction de capital en numéraire		
Achat / vente sur contrat de liquidités	-216 966	-109 975
Souscription d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 831 604	-2 865 795
Variations de trésorerie	318 623	345 691
Trésorerie d'ouverture (1)	5 060 957	4 727 855
Trésorerie de clôture (1)	5 379 580	5 060 957
(1) Non compris les titres détenus en auto-contrôle pour	899 151	682 185

Projet d'Affectation du Résultat Social



(en Euros)

Origine		
Report à nouveau antérieur	1 682 654	
Résultat de l'exercice	3 753 449	
Affectations		
Réserve légale		
Dividende courant		3 734 759
Report à nouveau		1 701 344
Total	5 436 103	5 436 103

Les dividendes versés en 2016 font l'objet d'un abattement de 40% (identique à celui de 2015) pour les personnes physiques domiciliées en France.

Au titre des derniers exercices, le dividende alloué par action a été le suivant.

	Par action**
Dividende versé au titre de 2011 (AG du 07/06/12)	0,70
Dividende versé au titre de 2012 (AG du 06/06/13)	0,70
Dividende versé au titre de 2013 (AG 05/06/14)	0,70
Dividende versé au titre de 2014 (AG 04/06/15)	0,92
Dividende proposé pour approbation à l'AG du 02 juin 2016	0,94

** : le dividende par action a été retraité suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014

de l'Exercice Clos au 31 décembre 2015

1. Faits particuliers de l'exercice

Poursuite de la construction du siège Gérard Perrier Industrie, débutée en 2014, (2.706K€ engagés sur l'exercice). Le déménagement du siège dans ses nouveaux locaux a eu lieu début Janvier 2016.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France avec notamment l'application, pour les informations significatives, des règlements suivants :

- la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983
- l'arrêté du 20 juin 1999 (règlement CRC 99-03)
- le règlement CRC 2002-10 concernant les amortissements et les dépréciations
- le règlement CRC 2004-6 visant les actifs.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations décomposables – Non applicable, donc pas de retraitement à effectuer.
- Immobilisations non décomposables – Ces immobilisations, corporelles et incorporelles, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Leur méthode et durée d'amortissement n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, la durée d'utilisation de ces actifs est identique à la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation :

• Logiciels	3 ans
• Matériel et outillage industriel	5 ans
• Agencements et installations générales	10 ans
• Matériel de transport	4 - 5 ans
• Matériel de bureau informatique	3 - 5 ans
• Mobilier	8 - 10 ans

- Participations et créances rattachées.

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'actif net des filiales et leurs perspectives de résultat à court terme le justifient.

- Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession concernant des titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti. A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur de marché.

3. Notes relatives à certains postes

3.1- Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes				
(en Euros)	Au 31/12/2014	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2015
Fonds de commerce	60 980			60 980
Logiciels	395 168	143 874		539 042
Total	456 148	143 874	0	600 022

Amortissements				
Dépréciation (en Euros)	Au 31/12/2014	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2015
Logiciels	364 937	41 942		406 879
Total	364 937	41 942	0	406 879

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2015



3.2- Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en €uros)	Au 31/12/2014	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2015
Agencements et installations	215 763	28 586		244 349
Matériel de transport	47 865	100 809	-47 863	100 811
Matériel de bureau, Informatique	270 270	38 945		309 215
Mobilier	60 546	98 788		159 334
Immobilisations en cours	162 304	33 148	-6 133	189 319
Total	756 748	300 276	-47 863	1 003 028

L'augmentation du poste autres immobilisations corporelles provient principalement des investissements réalisés en fin d'année pour préparer l'installation du siège de Gérard Perrier Industrie.

Amortissements (en €uros)	Au 31/12 /2014	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Au 31/12/2015
Agencements et installations	193 397	3 602		196 999
matériels de transport	22 565	21 129	-30 324	13 370
matériels de bureau, Informatique	194 573	26 866		221 439
Mobilier	36 354	7 072		43 426
Total	446 889	58 669	-30 324	475 234

3.3- Immobilisations Financières

Les clients et comptes rattachés se décomposent comme suit.

Valeurs brutes (en €uros)	Au 31/12 /2014	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2015
Titres de participations	2 110 392			2 110 392
Autres immobilisations financières	17 726	5 500		23 226
Total	2 128 118	5 500	0	2 133 618

3.4- Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent comme suit.

(en €uros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances commerciales	1 214 876	1 154 925
Factures à établir	5 105	99 486
Total	1 219 981	1 254 411

Les créances clients ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

3.5- Autres créances

Le montant net des autres actifs courants est le suivant.

(en €uros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Fournisseurs débiteurs	190	0
Salariés	0	3 030
Etat - produit à recevoir	0	15 490
Etat - Impôt	1 976 320	2 014 289
Autres débiteurs	1 409 864	1 406 890
Total	3 386 374	3 439 699

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2015



Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire a procédé à l'attribution d'actions gratuites au profit du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à l'exclusion des membres du directoire. Les autres débiteurs, à hauteur de 696 K€, correspondent à la refacturation du coût du plan d'actions gratuites pour la part destinée au personnel salarié des sociétés liées. Le poste Etat Impôt correspond à une créance d'IS de 1.926 K€ provenant principalement du CICE, les acomptes ayant été versés sans tenir compte du CICE.

3.6- Valeurs mobilières de placement

	Valeur historique 31 décembre 2015	Valeur d'inventaire 31 décembre 2015	PV latente 31 décembre 2015	MV latente 31 décembre 2015
Portefeuille des VMP (hors Actions propres)	4 476 196	4 476 196		
Actions propres	899 151	1 519 980	620 829	

	Valeur historique	Nombre d'actions **
Actions propres au 31 décembre 2014	682 185	39 958
Acquisition de l'exercice	962 937	
Cessions de l'exercice	-745 971	
Actions propres au 31 décembre 2015	899 151	46 060

** : le nombre d'actions a été retraité suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014

3.7- Capitaux propres

3.7.1- Capital social

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale (€)
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	3 973 148	0,50
2- Actions composant le capital social en fin d'exercice	3 973 148	0,50

3.7.2- Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

3.7.2.1 - Options d'achats ou de souscription

Au 31 décembre 2015, il n'existe aucun plan d'options de souscriptions en cours de validité en faveur d'un dirigeant.

3.7.2.2 - Actions Gratuites

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2012, le Directoire a été autorisé à procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à l'exclusion des membres du directoire. Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de quatre ans. En outre, l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le chiffre d'affaires et / ou le résultat net à l'issue de la période d'acquisition.

La situation relative au plan d'actions gratuites est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Type	Dates			Nombres d'actions **				Juste Valeur de l'action à la date d'attribution **
	d'attribution	d'acquisition définitive	de disponibilité	Attribuées	Acquises	Annulées	Solde	
Actions Gratuites	07/06/2012	07/06/2016	07/06/2016	50 000	0	0	50 000	11,61

** : le nombre d'actions attribués ainsi que la juste valeur de l'action ont été retraités suite à la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2015



Le coût du plan d'attribution d'actions gratuites (cotisation patronale incluse) a été refacturé par la société à l'ensemble des sociétés liées au prorata du nombre d'actions gratuites attribués aux personnels de ces dernières.
La charge de l'exercice restant pour l'entreprise est donc de 82.909 €.

3.7.3- Variation des capitaux propres

Situation des capitaux propres d'ouverture	9 288 757
Mouvements durant l'exercice	
Dividendes versés	-3 655 296
Bénéfice net comptable de l'exercice	3 753 449
Report à nouveau (1)	40 657
Situation des capitaux propres de clôture	9 427 567

(1) Les dividendes de l'exercice 2014 versés en 2015 et relatifs aux actions propres, ont été imputés en report à nouveau par décision de l'assemblée des actionnaires du 4 juin 2015.

3.8- Provision pour risques et charges

(en Euros)	Montant au 31/12/2014	Dotation de l'exercice	Transfert d'affectation	Reprise de l'exercice		Montant au 31/12/2015
				Pour utilisation	Pour non utilisation	
Contrôles fiscal	13 097			-13 097		0
Litiges	60 000	51 500				111 500
Provision pour Impôt	90 708			-15 118		75 590
Plan d'attribution d'actions gratuites	896 876	86 247				983 123
Total	1 060 681	137 747	0	-28 215	0	1 170 213

3.9- Dettes fournisseurs et comptes rattachés

L'intégralité des dettes fournisseurs a une antériorité inférieure à 1 an.

3.10- Chiffre d'affaires

Il est constitué des redevances d'assistance, d'animation et de présidence perçues des filiales.

3.11- Produits et charges financiers

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits financiers	2 305 566	1 934 137
Dividendes des filiales	2 200 000	1 800 000
QP profit SCI	3 878	4 005
Revenus de créances de participations	13 940	17 811
Produits sur VMP et liquidités rémunérés	85 289	108 589
Produits de cession VMP	2 459	3 732
Reprise provision titres de participation	-	-
Reprise provision VMP	-	-
Charges financières	131	12 785
Intérêts sur emprunts		
Intérêts des découverts	131	645
Intérêts de retards		
Charges de cession VMP	-	12 140
Dotations provision VMP		
Dotations provision titres de participation		
Résultat financier	2 305 435	1 921 352

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2015



3.12- Produits et charges exceptionnels

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits exceptionnels	36 200	5 208
Produits exceptionnel divers	-	5 000
Produits de cession d'élément d'actif	23 103	208
Reprise provision pour contrôle fiscal	13 097	-
Reprise provision pour contrôle URSSAF	-	-
Charges exceptionnelles	30 140	14 513
Amendes	-	-
Intérêts de retard sur redressement fiscaux	-	-
Redressement fiscaux	12 602	-
Valeurs nette comptables immo, corp, cédées	17 538	1 416
Redressement URSSAF	-	-
Dotations provision pour contrôle fiscal	-	13 097
Résultat exceptionnel	6 060	-9 305

3.13- Impôt sur les bénéfices

La SA Gérard Perrier Industrie est la société de tête du groupe intégré fiscalement depuis le 1er janvier 1997.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, chaque société filiale intégrée contribue au paiement de l'impôt et le comptabilise comme si elle était imposée distinctement.

La société de tête de groupe enregistre le solde d'impôt par rapport au résultat d'ensemble.

	Impôt comptabilisé	Impôt théorique (si absence intégration)
Impôt société à 33,33%	844 529	917 156
Contribution sociale 3,3%	110 177	5 087
Taxes sur dividendes	108 439	108 439
Crédit d'impôts	-	-
Provision pour impôts	-15 118	-15 118
Total	1 048 027	1 015 564

3.14- Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société Gérard Perrier Industrie, son principal actionnaire (SFGP) et ses membres du Conseil de Surveillance non dirigeants sont non significatives.

Rémunérations des organes de direction : Sont présentées ci-dessous les rémunérations directes et indirectes des organes d'administration et de direction de la société à raison de leur fonction.

Les sommes mentionnées par catégorie comprennent notamment les rémunérations brutes, les avantages en nature, les engagements en matière de pension de retraite, ainsi que les jetons de présence.

Organes d'administration	34 500
Organes de direction	245 040

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2015



3.15- Effectifs

	Personnel salarié 31 décembre 2015	Personnel salarié 31 décembre 2014	Personnel salarié 31 décembre 2013
Cadres	15	13	10
Employés	5	4	4
Ouvriers	0	1	
Total	20	17	14

3.16 - Autres informations

3.16.1 Secteurs distincts d'activité

La société Gérard Perrier Industrie rappelle qu'elle pratique la méthode des secteurs distincts d'activité. A ce titre, elle distingue les 2 secteurs suivants :

- le secteur des prestations de services,
- le secteur financier.

3.16.3 Appartenance à un groupe

La société Gérard Perrier Industrie détenue à 61,02% par la société S.F.G.P., est consolidée par cette dernière selon la méthode de l'intégration globale.

3.16.4 Indemnités de fin de carrière

Le montant de l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrières s'élèvent à 246.684 € au 31 décembre 2015.

3.16.5 Honoraires de commissariat aux comptes

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 9.160 € HT.

3.17 - Liste des filiales

Sociétés	Capital	Réserves & Résultats	% de détention	Val.brute d'inventaire des titres	Val.nette d'inventaire des titres	Prêt avances	Chiffre d'affaires 2015	Dividendes versés	Résultat au 31/12/2015
SAS SOTEB	1 500 000	17 428 124	100,00	1 771 350	1 771 350	0	47 814 974	1 400 000	3 464 728
SAS GERAL	1 500 000	18 568 391	100,00	313 710	313 710	0	32 125 240	800 000	2 104 328

de la Société au cours

des cinq derniers exercices

(en Euros)	2015	2014	2013	2012	2011
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 986 574	1 986 574	1 986 574	1 986 574	1 986 574
Nombre d'actions émises **	3 973 148	3 973 148	3 973 148	3 973 148	3 973 148
Nombre maximal d'actions par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 990 800	5 828 873	8 052 053	7 293 557	7 124 855
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	5 039 834	4 729 355	5 207 101	4 708 147	5 207 565
Impôts sur les bénéfices	1 048 027	1 067 940	1 601 742	1 272 994	1 274 376
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	3 753 449	3 435 699	3 311 317	2 937 288	3 781 216
Montant des bénéfices distribués	3 734 759 (1)	3 655 296	2 781 204	2 781 204	2 781 204
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions **	1,00	0,92	0,91	0,86	0,99
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions **	0,94	0,86	0,83	0,74	0,95
Dividende versé à chaque action **	(1) 0,94	0,92	0,70	0,70	0,70
Personnel					
Nombre de salariés	20	18	14	13	13
Montant de la masse salariale	1 625 632	1 662 290	1 184 714	1 148 715	1 054 977
Cotisations sociales et avantages sociaux	613 351	646 529	456 945	560 774	437 387

** En tenant compte de la division par 2 du nominal de l'action ayant pris effet le 2 juillet 2014,

(1) Montant qui sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2016



J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Priest le 15 avril 2016.

Le Co-Président du Groupe
Grégoire CACCIAPUOTI

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe expose notamment les principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués, des informations fournies

dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Chambéry et à Valence, le 22 avril 2016.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & SEFCO

Jean Pierre PEDRENO

GROUPE SR CONSEIL

Pierre SIRODOT

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société « GERARD PERRIER INDUSTRIE », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture annuelle, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.7 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note 5 aux états financiers relative au Goodwill donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Chambéry et à Valence, le 22 avril 2016.

Les Commissaires aux Comptes
MAZARS & SEFCO
Jean Pierre PEDRENO

GROUPE SR CONSEIL
Pierre SIRODOT

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Annuelle du 2 juin 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1. ACTIVITÉ DU GROUPE / PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'activité consolidée réalisée par la société GERARD PERRIER INDUSTRIE et ses filiales s'est élevée pour l'exercice à 151 996 144 euros contre 147 447 077 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant a atteint 14 491 097 euros contre 13 226 956 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net du Groupe ressort à 10 394 377 euros contre 9 848 494 euros pour l'exercice précédent.

Le Groupe emploie au 31 décembre 2015 : 1 400 personnes contre 1 355 personnes au 31 décembre 2014 (hors personnel intérimaire mais y compris alternants & apprentis).

1.2 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, DE SES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

1.2.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, notre société a poursuivi sa politique d'assistance, de conseil, d'animation et de contrôle, auprès de ses filiales et des sous-filiales.

En tant que société holding animatrice du Groupe, notre société définit les plans stratégiques et s'assure du suivi de leur mise en œuvre.

De plus, elle fixe les objectifs annuels de toutes les sociétés du groupe et s'assure de l'atteinte des résultats.

Elle gère également la communication et les obligations induites par la présence de la société en bourse.

Enfin, elle est en charge de la croissance externe.

Nous vous rappelons que votre société est également Présidente des Sociétés SOTEB, SOTEB NATIONAL ELEKTRO, SEIRELAUTOMATISMES, IDEM INDUSTRIE, SERA, GERAL et ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES - ARDATEM.

1.2.2. ACTIVITÉ DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'activité des filiales et sociétés contrôlées a été la suivante:

Concernant la SAS SOTEB, l'année 2015 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est de 47 814 974 euros contre 48 761 554 euros l'an passé, soit une baisse de 1,94 %.

Le résultat net a augmenté de 20,83 % soit 3 464 728,63 euros contre 2 867 396,99 euros l'an passé.

La Société SOTEB après un bon premier semestre a connu un ralentissement sur la deuxième partie de l'exercice, lié à une baisse des projets d'investissements industriels.

La rentabilité a été en hausse grâce à la bonne qualité des affaires traitées et à leur excellente réalisation en production.

Concernant la SAS GERAL, l'année 2015 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est de 32 125 240 euros contre 31 560 487 euros l'an passé, soit une augmentation de 1,79 %.

Le résultat net a augmenté de 19,83 % soit 2 104 328,36 euros contre 1 756 078,20 euros l'an passé.

La Société GERAL a profité d'un excellent premier semestre d'activité et d'une très bonne qualité de réalisation des affaires.

Concernant la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (détenue à 100% par SOTEB) :

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO, contrôlée indirectement, est de 1 609 378 euros contre 2 143 021 euros l'an dernier et le résultat ressort bénéficiaire de 92 647,80 euros contre 168 331,92 euros l'an passé.

La SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO a accompagné la baisse cyclique d'activité de son principal client CERN.

Concernant la Société SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE (détenue à 100 % par SOTEB NATIONAL ELEKTRO)

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE, contrôlée indirectement, est de 4 598 130 CHF contre 4 999 104 CHF l'an passé et le résultat bénéficiaire de 214 284 CHF contre 353 112 CHF l'an passé.

La Société SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE a accompagné elle-aussi la baisse cyclique de l'activité du CERN, son principal client.

Concernant la SCI ROTHONNE (détenue à 99% par GERAL) :

Le chiffre d'affaires de la SCI DE ROTHONNE, contrôlée indirectement est de 1 028 657 euros contre 946 189 euros l'an passé et le résultat de 387 795 euros contre 400 535 euros l'an passé.

La SCI porte l'ensemble des bâtiments industriels du pôle fabrication (GERAL), ainsi que le bâtiment de SERA situé à Chasselay, celui d'IDEM acquis fin 2014 et enfin la construction du siège social à Saint Exupéry fin 2015.



Concernant la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES - ARDATEM (détenue à 100% par SOTEB)

Le chiffre d'affaires de la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES - ARDATEM, contrôlée indirectement, est de 42 343 686 euros contre 41 734 405 euros l'an passé et le résultat de 3 040 242,64 euros contre 2 863 682,34 euros l'an passé.

La Société ARDATEM a connu une progression moins forte que lors des exercices précédents suite au ralentissement des investissements EDF, principal client. La qualité de gestion des affaires traitées a permis une augmentation de la rentabilité.

Concernant la SAS IDEM INDUSTRIE (détenue à 100% par SOTEB)

Le chiffre d'affaires de la SAS IDEM INDUSTRIE, contrôlée indirectement, est de 4 783 591 euros (exercice de 12 mois) contre 2 053 443 euros l'an passé (exercice de 4 mois) et le résultat de 103 188,57 euros contre 131 258,88 euros l'an passé.

Cette société a été constituée le 21 août 2014 suite à l'acquisition d'un fonds de commerce.

La Société IDEM INDUSTRIE, nouvellement intégrée dans le groupe, est en phase de reconquête sur ses marchés historiques.

Concernant la SAS SEIREL AUTOMATISMES (détenue à 100% par GERAL, Présidente)

Le chiffre d'affaires de la SAS SEIREL AUTOMATISMES, contrôlée indirectement, est de 8 874 962 euros contre 8 438 174 euros l'an passé et le résultat de 565 400,77 euros contre 492 742,21 euros l'an passé.

La Société SEIREL AUTOMATISMES a réalisé un très bon exercice (activité & résultats) grâce à un marché qui est resté porteur (principal marché « remontées mécaniques des stations de montagne »).

Concernant la SAS SERA (détenue à 100 % par GERAL)

Le chiffre d'affaires de la SAS SERA, contrôlée indirectement est de 10 264 044 euros contre 9 900 255 euros l'an passé et le résultat est de 383 315,81 euros contre 130 603,01 euros l'an passé.

La Société SERA a réalisé un bon exercice (activité & résultats), le principal marché « agro-industrie » est resté soutenu.

Concernant la Société BONTRONIC (détenue à 100% par GERAL, Présidente)

Cette société a été acquise fin juillet par acquisition de la totalité des titres composant le capital de la Société BONTRONIC à TROISDORF en Allemagne, par la Société GERAL.

Le chiffre d'affaires de la Société BONTRONIC, contrôlée indirectement est de 1 127 K euros et le résultat est de 63 K euros

pour 5 mois d'activité.

La Société BONTRONIC exerce le même métier que GERAL, à savoir la construction électronique.

2. PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2016 - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

2.1. Pour 2016, le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE prévoit un chiffre d'affaires de l'ordre de 154-155 M€ et un résultat opérationnel courant dans la moyenne historique.

2.2 Les objectifs de chiffre d'affaires de la société et de ses filiales pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2016 sont les suivants (en K€):

	CHIFFRE D'AFFAIRES (Hors élimination intra-groupe)
SA GPI	6000
SAS SOTEB	47 000
SAS GERAL	33 000
SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (SUISSE inclus)	5 700
SAS ARDATEM	43 500
SAS SEIREL AUTOMATISMES	7 500
SAS SERA	10 000
SAS IDEM INDUSTRIE	5 300
BONTRONIC GMBH	2 800

3. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

Pour 2016 la Direction attend les tendances suivantes, par pôle d'activité :

Pôle fabrication (GERAL, SEIREL, SERA, BONTRONIC) : hausse d'environ 3%

Pôle installation- maintenance (SOTEB, SOTEB NATIONAL ELEKTRO, IDEM INDUSTRIE) : stabilité

Pôle énergie (ARDATEM) : hausse de l'ordre de 2 à 3%.

4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le principal risque pour l'activité du groupe est la conjoncture macroéconomique qui ne donne pas une grande visibilité.

5. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Il n'y a pas d'observation particulière sur ce thème.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.



7. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé. Ces dépenses sont effectuées par les filiales industrielles du Groupe.

8. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions des articles R225-104 et R225-105 du code de commerce et pris en application de l'article L225-101-1 alinéa 4 du code de commerce nous vous donnons les informations suivantes.

Note méthodologique

Organisation et méthode du reporting

Pour cette troisième année de publication, les données chiffrées ont été collectées auprès de différents services (Social, Qualité Sécurité Environnement, Comptabilité) et par sites et entités (France et Suisse sauf contre-indication). Les données fournies par les différents contributeurs ont ensuite été consolidées au niveau du groupe.

Périmètre et période du reporting

Le groupe s'entend de la société mère et des filiales consolidées par intégration globale. Ce périmètre est identique à celui de l'exercice précédent.

Les données sociales, sociétales et environnementales sont donc publiées sur un périmètre qui est conforme au périmètre et à l'exercice de consolidation comptable au 31.12.2015 (France et Suisse).

Par ailleurs, dès lors qu'une société entre dans le périmètre du groupe dans la période considérée, ses données sociales sont intégrées en N+1. Ceci signifie que les données de la société Bontronic, intégrée en Août 2015, sont exclues des indicateurs.

Pour les informations environnementales, la collecte des données est réalisée par entités juridiques.

Pertinence des indicateurs retenus

Le choix des indicateurs pertinents a été mené par l'équipe de rédaction du rapport, à savoir la Direction Générale, les services RH et QSE ainsi que la Direction des Comptabilités.

La pertinence des indicateurs retenus s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Au vu des activités du Groupe, les informations suivantes n'ont pas

été considérées comme applicables, et ont donc été exclues de ce rapport :

- utilisation des sols
- nuisances sonores
- consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation
- mesures de prévention, de réduction des rejets dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement
- lutte contre le gaspillage alimentaire
- provision et garantie pour risques en matière d'environnement

Précisions méthodologiques

Référentiels de reporting

Pour fiabiliser le processus de reporting, le groupe a rédigé un protocole clarifiant les définitions de chacun des indicateurs sociaux et environnementaux. Il est connu des responsables environnement et RH en charge de collecter les données. Ce référentiel est mis à jour régulièrement pour prendre en compte les commentaires des contributeurs et les réajustements de définitions nécessaires.

Les informations sociétales ne sont pas formalisées de manière uniforme dans un référentiel de reporting. Elles s'appuient sur les données de suivi d'activité des différentes filiales et directions du Groupe.

Collecte et consolidation des données

La majorité des indicateurs suivis par le groupe permet de répondre aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, telles que stipulées dans le décret 2012-557 du 24 avril 2012. Des indicateurs propres au groupe permettent entre autre d'accroître la pertinence de l'information (ex. turnover).

Après avoir été saisies par les entités, les données sociales sont collectées au niveau groupe par l'intermédiaire du progiciel SAP (et ses requêtes pré paramétrées). L'outil est déployé dès lors qu'une entité intègre le groupe.

La performance environnementale du Groupe est suivie sur la base d'indicateurs pertinents vis-à-vis de son activité de service et, accessoirement, de fabrication. Ils sont bâtis à partir des recommandations et principes du GRI (Global Reporting Initiative), tout en ayant été adaptés à l'activité spécifique et à la taille du groupe. Les entités transmettent à la société mère leurs données environnementales par l'intermédiaire des responsables QSE locaux via des fichiers en général standardisés au sein du groupe.

Les données sociétales sont collectées au cours de l'année lors d'entretiens et d'échanges entre les filiales et les directions centrales.

À chaque palier, les données font l'objet d'un traitement, d'une analyse par les responsables comptables, RH et QSE locaux et d'une consolidation suivant une procédure et des critères clairement définis.

Contrôle interne sur les données

Chaque entité collectant et intégrant ses données est responsable de la validation des indicateurs fournis en procédant à leur contrôle.

Une fois l'ensemble des données collectées, les directions centrales effectuent un contrôle global, à partir des données de l'exercice précédent et par comparaison entre les entités qui garantissent ainsi



l'exactitude et la cohérence de l'ensemble. Lorsque des variations significatives sont observées, le groupe interroge les filiales afin de s'assurer de la validité des données.

Démarche de vérification externe

Ces informations sociales, sociétales et environnementales ont fait l'objet de travaux de vérification par l'Organisme Tiers Indépendant, Mazars SAS, membre du réseau Mazars SA Commissaire aux comptes de votre Société, accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), sous le numéro 3-1058 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

8.1. INFORMATIONS SOCIALES

Dans un secteur caractérisé par une forte concurrence, la politique des ressources humaines du groupe se doit d'anticiper et d'accompagner les évolutions en matière d'emploi et d'employabilité. La philosophie sociale du groupe place l'épanouissement des Hommes au cœur de l'efficacité économique de l'entreprise et en fait sa première énergie.

8.1.1. Emploi

Effectifs (CDI+CDD) total et répartition par sexe, âge et zones géographiques.

	Au 31.12.2015		Au 31.12.2014		Variation	
	Effectifs	Répartition %	Effectifs	Répartition %	Effectifs	%
Total Groupe*	1324	100%	1253	100%	71	5,67%
Dont France	1270	96%	1198	96%	72	6,01%
Dont Suisse	54	4%	55	4%		-1,82%

* Effectifs hors alternants, hors Bontronic

	Au 31.12.2015		Au 31.12.2014		Variation	
	Effectifs	Répartition %	Effectifs	Répartition %	Effectifs	%
Total Groupe*	1324	100%	1253	100%	71	5,67%
Dont hommes	1188	90%	1131	90%	57	5,04%
Dont femmes	136	10%	122	10%	14	11,48%

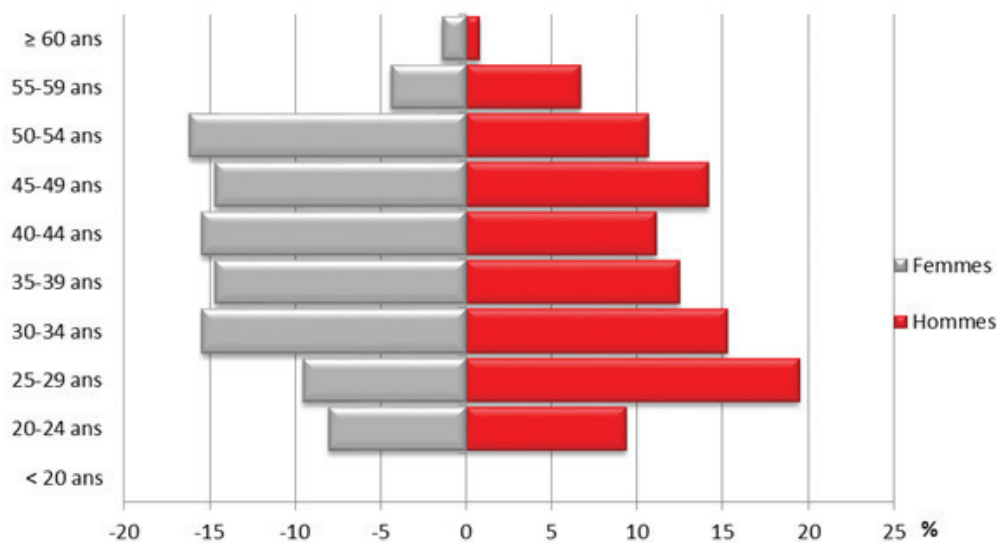
* Effectifs hors alternants, hors Bontronic

Pyramide des âges du Groupe au 31 décembre 2015 (Effectifs CDI+CDD):

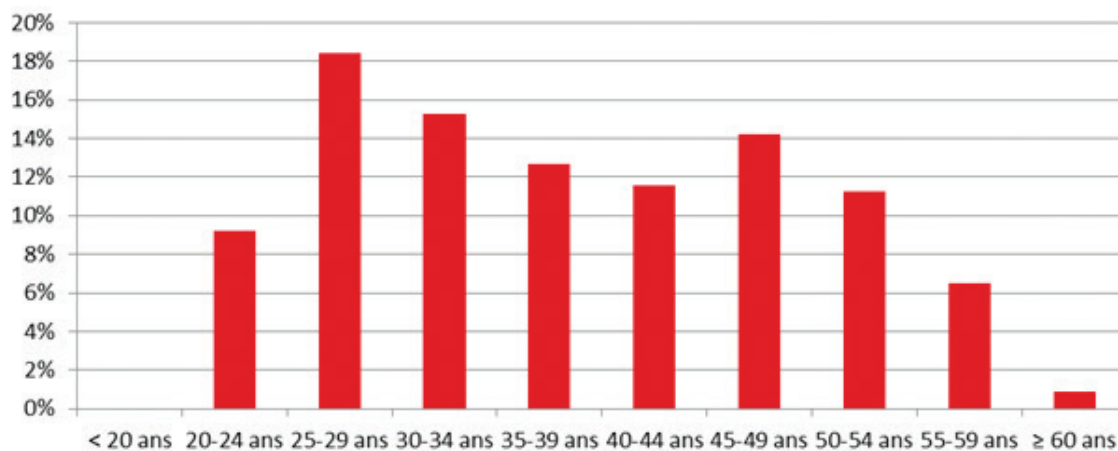
	Hommes		Femmes			Hommes		Femmes			% de l'effectif	
< 20 ans	0	0	< 20 ans	0,00%	0,00%	< 20 ans			0			
20-24 ans	111	11	20-24 ans	9,34%	8,09%	20-24 ans			9,21%			
25-29 ans	231	13	25-29 ans	19,44%	9,56%	25-29 ans			18,43%			
30-34 ans	181	21	30-34 ans	15,24%	15,44%	30-34 ans			15,26%			
35-39 ans	148	20	35-39 ans	12,46%	14,71%	35-39 ans			12,69%			
40-44 ans	132	21	40-44 ans	11,11%	15,44%	40-44 ans			11,56%			
45-49 ans	168	20	45-49 ans	14,14%	14,71%	45-49 ans			14,20%			
50-54 ans	127	22	50-54 ans	10,69%	16,18%	50-54 ans			11,25%			
55-59 ans	80	6	55-59 ans	6,73%	4,41%	55-59 ans			6,50%			
≥ 60 ans	10	2	≥ 60 ans	0,84%	1,47%	≥ 60 ans			0,91%			
Totaux	1188	136	Totaux	100%	100%	Total			100%			



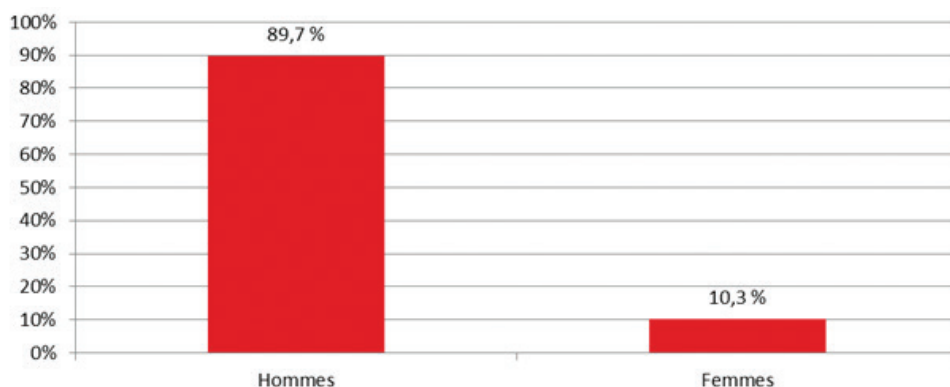
PYRAMIDES DES ÂGES au 31.12.2015



RÉPARTITION EN % DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGES au 31.12.2015



RÉPARTITION PAR SEXE au 31.12.2015





Les embauches et les licenciements

	Effectifs au 31.12.2014	Entrées CDI 2015**	Entrées CDD 2015	Sorties 2015	Effectifs au 31.12.2015
Total Groupe*	1253	205	53	187	1324
Dont France	1198	203	47	178	1270
Dont Suisse	55	2	6	9	54

* Effectifs hors alternants, hors Bontronic

** Les entrées incluent les embauches de l'année ainsi que l'intégration dans le périmètre de publication de la société IDEM, 40 CDI, acquise en 2014.

Les motifs de départ sont les suivants :

	Nombre	%
Démissions	71	38
Licenciements	17	9
Fin de CDD	56	30
Ruptures conventionnelles	18	10
Départs volontaires (retraite)	13	7
Divers*	12	6
Total	187	100

* Ils correspondent principalement à des fins de périodes d'essai, fin de contrat...

Le turnover est le suivant (sur 3 ans) :

Un turnover sous sa forme brute n'est en aucun cas synonyme de difficulté à fidéliser les salariés, c'est un indice qui permet de mesurer un «taux de perturbations» (flux sortants et entrants) consommant de la ressource organisationnelle à l'entreprise.

Notons que les alternants et apprentis ne sont pas traités dans cette statistique.

Un turnover «maison» que nous appellerons «subi» a donc été élaboré afin de suivre plus finement ce que nous pouvons qualifier de «taux d'échec» à la fidélisation/intégration de nos collaborateurs.

Par ailleurs, nous observons une augmentation mécanique du turnover Académique sur 2015 qui s'explique notamment par l'intégration d'IDEM au sein du périmètre analysé avec 40 nouvelles entrées.

Les formules de calcul retenues sont les suivantes :

Formule turnover «académique» = (entrées+sorties) / 2 / effectif en début de période observée * 100 (incluant CDI, CDD, retraites)

Formule turnover «subi» = sorties uniquement en CDI / effectif en début de période observée, uniquement sur le périmètre CDI, excluant les CDD et retraites.

	2013	2014	2015
Entrées CDI + CDD*	257	208	258
Entrées uniquement CDI	218	156	205
Sorties CDI + CDD + retraites	97	154	187
Sorties uniquement CDI	65	124	118
Effectif début de période (hors alternants)	1060	1199	1253
Turnover Académique	17%	15,10%	17,76%
Turnover Subi	6%	10,34%	9,42%

* Dont intégration IDEM : +40 CDI

Les Rémunérations et leurs évolutions

	2015	2014
Masse salariale (a)	48 848 747	45 512 029
Charges sociales (CICE Inclus)	19 577 210	18 388 497
Participation	1 048 941	1 122 416
Interim	6 696 540	7 115 438
IDR	291 863	236 836
Charges de personnel (b)	76 463 301	72 375 216
Effectifs moyen hors interim ©	1 400	1 355
Remunération annuelle Moyenne (a)/©	34 892	33 588

Augmentation globale en 2015 : 2.30 %

Augmentation globale en 2014 : 2.50 %

Le mode de calcul de l'augmentation globale se fait en déterminant la variation de salaire mensuel prime d'ancienneté incluse entre le mois de Décembre N-1 et le mois de Décembre N pour le personnel présent au 31 décembre N et N-1.



8.1.2. Organisation du travail

Organisation du temps de travail

L'horaire hebdomadaire de travail est de 38 heures pour les salariés à temps plein des sociétés SOTEB, GERAL et GPI, de 35 heures pour les sociétés ARDATEM, SNE, SEIREL, SERA et IDEM INDUSTRIE. Le recours au temps partiel est non significatif. Le personnel sédentaire est soumis aux horaires collectifs du groupe alors que le personnel productif est soumis aux horaires collectifs des clients chez qui ils interviennent.

Toutefois au cours de l'année 2015, une modulation du temps de travail a été mise en place au sein de l'Unité 2 de GERAL.

Absentéisme

Formule du taux d'absentéisme = (nombre de jours de travail perdus / nombre de jours de travail théoriques) X 100

Le nombre de jours de travail perdus correspond aux nombres de jours ouvrés d'arrêt maladie et aux nombres de jours d'arrêt pour accident.

Pour chaque établissement le détail des absences selon les rubriques taux d'absentéisme, nombre de jours de maladie et nombre de jours d'accidents est le suivant :

		2012	2013	2014	2015
ARDATEM	Taux Absent.	2,55%	2,52%	2,85%	2,51%
	Jours maladie	2307	2671	3406	3445
	Jours accidents	336	291	332	20
SOTEB BOURG	Taux Absent.	1,79%	1,62%	2,51%	3,20%
	Jours maladie	967	797	911	1431
	Jours accidents	8	126	556	415
SOTEB ECHIROLLES	Taux Absent.	1,55%	2,10%	2,08%	2,80%
	Jours maladie	151	223	251	355
	Jours accidents	36	35	2	12
SOTEB ANNECY	Taux Absent.	1,89%	1,75%	3,18%	3,57%
	Jours maladie	291	268	500	493
	Jours accident	21	25	41	155
SOTEB DECINES	Taux Absent.	3,31%	3,11%	3,02%	2,53%
	Jours maladie	1121	1071	925	851
	Jours accident	322	69	98	58
SERA	Taux Absent.	2,57%	2,32%	2,06%	2,95%
	Jours maladie	347	464	430	641
	Jours accident	16	32	16	0
GERAL 1	Taux Absent.	2,67%	2,25%	1,35%	1%
	Jours maladie	484	451	246	190
	Jours accident	0	0	25	0
GERAL 2	Taux Absent.	2,72%	2,00%	4,03%	3,21%
	Jours maladie	473	389	817	627
	Jours accident	9	0	1	0
GERAL 3	Taux Absent.	3,11%	2,09%	4,92%	5,58%
	Jours maladie	432	250	647	788
	Jours accident	0	0	0	16
SEIREL	Taux Absent.	1,13%	1,05%	2,13%	1,89%
	Jours maladie	286	114	174	170
	Jours accident	36	19	29	10
SNE	Taux Absent.	2,29%	3,43%	1,46%	3,10%
	Jours maladie	222	344	114	144
	Jours accident	11	0	16	90
IDEM	Taux Absent.	Pas de données*	Pas de données	Pas de données	2,15%
	Jours maladie	Pas de données	Pas de données	Pas de données	240
	Jours accident	Pas de données	Pas de données	Pas de données	22
GPI Holding	Taux Absent.	1,35%	1,57%	1,64%	0,27%
	Jours maladie	53	63	85	15
	Jours accident	0	0	0	0

* Année d'acquisition de IDEM 2014



8.1.3. Relations sociales

Dialogue social

Mensuellement, chaque société du groupe organise des réunions du comité d'entreprise et une réunion des délégués du personnel. Par ailleurs des communications sont régulièrement faites via les panneaux d'affichage sur site. Enfin le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, qui se réunit au minimum tous les trimestres, contribue également au dialogue social.

Par ailleurs, comme la loi le lui oblige, le groupe a établi pour les sociétés concernées un plan d'égalité hommes-femmes et un plan génération.

Accord collectif

Hormis les accords collectifs qui s'imposent au groupe, par l'intermédiaire des conventions collectives, il n'existe qu'un seul accord collectif en vigueur dans le groupe. Il ne concerne qu'une seule entité et porte sur la réduction du temps de travail.

8.1.4. Santé et sécurité

Au sein des sociétés du groupe, tout nouveau salarié (intérimaire compris) est informé des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'entreprise. Au cours de la formation du nouvel entrant, celui-ci reçoit un livret d'accueil récapitulant notamment les règles fondamentales. Il est sensibilisé aux conditions d'emploi

8.1.5. Formation

Le développement des compétences professionnelles est valorisé par le biais d'une dynamique interne de formation. Chaque année, un plan de formation est défini pour l'ensemble des catégories de personnel et porte principalement sur des dépenses de formations techniques/outils, de recyclages (i.e de remise à niveau et de reconversion), d'habilitations et de langues étrangères.

	2015	2014	2013	2012
Nombre d'heures de formation*	31 288	26 610	31 833	26 214
Nombre de personnes formées*	1 042	916	903	901
Montant des dépenses de formation (coût pédagogique + salaires chargés)*	1 675 560 €	1 352 607€	1 468 305€	1 170 141€

*Hors coût de l'alternance et Bontronic

2015 est une année record pour le Groupe en matière de Formation avec plus de 1,6M€ investi dans le développement des compétences de nos salariés et le maintien de leur employabilité. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse des dépenses entre 2014 et 2015 :

- L'augmentation du nombre de personnes formées avec 126 personnes de plus qu'en 2014 (dont intégration d'IDEM).
- Les dépenses en formations réglementaires sont bien plus élevées qu'en 2014, notamment sur les activités nucléaires, pour un volume de formations techniques similaires.

Par ailleurs, le groupe dispose de son propre centre de formation qui a pour vocation de former à la fois son personnel mais également celui de ses clients aux métiers du nucléaire.

dans l'entreprise notamment au port des EPI (Equipement de Protection Individuelle) et à la nécessité de travailler en sécurité. Des formations spécifiques aux risques sont d'ailleurs délivrées régulièrement. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail se réunit plusieurs fois par an (trimestriellement au minimum) pour veiller aux conditions de sécurité des salariés. L'accidentologie se répartit comme suit sur les deux dernières années :

	2015*	2014
Nombre d'accident du travail avec arrêt	24	22
Nombre de journées perdues	465	251
Taux de fréquence (a)	11,33	11,16
Taux de gravité (b)	0,22	0,13
Nombre d'accident du travail mortel	0	0

(a) Nombre d'accidents du travail avec arrêts par millions d'heures travaillées

(b) Nombre de jours d'arrêt de travail par milliers d'heures travaillées

*Intégration de GPI Holding dans la statistique 2015.

Par ailleurs, le groupe n'a connaissance d'aucune maladie professionnelle.

De plus, le groupe n'a signé aucun accord avec les organisations syndicales ou le comité d'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.



8.1.6. Egalité de traitement

Mesure d'égalités Hommes - Femmes

Chaque société du groupe concernée par cette mesure a mis en place un plan d'action fixant les objectifs à atteindre sur ce sujet.

Les objectifs sont les suivants :

- dans la mesure du possible favoriser l'embauche du personnel féminin
- diminuer l'écart de formation entre les hommes et les femmes
- réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

Sur l'année 2015, le groupe a employé 34 salariés reconnus travailleurs handicapés dont 5 en intérim. Par ailleurs le groupe, dès que cela est possible, a recours à des ateliers protégés notamment pour des travaux de prestation.

Politique de lutte contre la discrimination

Une attention particulière est portée, afin qu'aucun critère (origines, race ou religion) ne viennent interférer dans le processus de gestion des ressources humaines tels que le recrutement ou l'évolution de carrière.

Le groupe considère également comme stratégique l'intégration de jeunes en alternance et en stage en vue d'embauche afin de les former à nos métiers et nos valeurs.

Respect des conventions internationales

Le groupe de par ses activités principalement basées en France respecte le droit français qui découle des conventions fondamentales de l'OIT, dont notamment celles sur le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, sur l'élimination du travail forcé et de l'abolition effective du travail des enfants.

8.2. Informations environnementales

8.2.1. Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société

Le métier du groupe, l'automatisme et les équipements électriques, est peu polluant. Le groupe a toujours mené une politique de qualité et de prévention des risques pour le personnel et s'inscrit dans une démarche très active en matière de protection de l'environnement.

Chaque établissement est doté d'une structure adaptée en termes de ressources QSE, comprenant a minima un Responsable QSE et complété si besoin d'un ou plusieurs techniciens. Toutes les sociétés sont certifiées ISO 9001 version 2008 et notre filiale GERAL, la plus exposée en matière d'environnement, répond

depuis plusieurs années à l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques). GERAL garantit un haut niveau de maîtrise de ses fabrications RoHS et veille au maintien de sa certification de Niveau 3 (la plus élevée) auprès du SNESE (syndicat des fabricants électroniques).

En parallèle, la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) obtenue par GERAL le 11 juillet 2008 continue d'être un excellent outil d'amélioration pour la maîtrise et le suivi de ses impacts environnementaux.

Enfin, depuis le second semestre 2015, les sociétés SOTEB et ARDATEM ont engagé des démarches visant la mise en place d'un Système de Management de l'Energie répondant aux exigences de la norme ISO 50 001. Il s'agit pour ces sociétés de répondre non seulement à leurs obligations réglementaires mais également à travers cette certification ISO 50 001 de s'inscrire dans une dynamique forte vis-à-vis de leurs clients en les accompagnant dans leur propre démarche d'optimisation énergétique.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La Direction du groupe considère que sa plus grande richesse est l'Homme. De ce fait la sécurité, l'hygiène, l'environnement et la qualité sont l'objet de préoccupations permanentes du groupe. Un budget très supérieur chaque année aux exigences légales minimum est attribué aux actions de formation pour ces aspects (Formations en management, langues, technique, formation à la Directive RoHS, ISO 14001, ...), et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollutions

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisations structurées fonctionnant dans une démarche d'amélioration continue. Dans chaque agence, sous l'autorité du directeur de Divisions et avec l'appui d'une expertise groupe, les responsables QSE assurent l'animation du système et le respect de nos procédures.

De surcroît, nos investissements en matériels de protections collectives et individuelles sont autant de facteurs contributifs à la réduction des risques inhérents à nos activités.

8.2.2. Pollution et gestion des déchets

La majorité des activités du groupe se déroule sur les sites de nos clients, ce qui limite considérablement l'empreinte environnementale devant être gérée par le biais de procédures internes. Nous nous conformons aux exigences souvent fortes de nos clients majoritairement industriels et, si nécessaire, nous renforçons le dispositif prévu par l'apport de nos propres procédures. Nos activités sont faiblement impactantes sur l'environnement, seule notre filiale GERAL de par son activité



d'assemblage nécessite des procédures particulières visant à encadrer les aspects environnementaux.

Les activités de fabrication de GERAL 2 sont d'ailleurs encadrées par une certification ISO 14001 depuis 2008 qui a permis d'optimiser la gestion de nos déchets ainsi que nos consommations d'énergie, et de sensibiliser le personnel à l'importance de leurs gestes au quotidien sur ce thème.

L'ensemble des filiales traite les différents déchets dangereux ou non dangereux (en particulier les DEEE), un prestataire récupérant régulièrement lesdits déchets. Le cas échéant, ils sont envoyés vers des centres agréés ou sont suivis jusqu'à destruction complète par le biais d'une procédure de suivi des déchets. Des actions continues sont menées sur chaque site pour limiter les déchets.

Les déchets type papier, verre, ferraille, déchets d'équipements électriques et électroniques font l'objet de collecte et recyclage. Le carton est compacté et recyclé.

8.2.3. Utilisation durable des ressources

De par notre activité, le groupe consomme peu de ressources et n'a pas recours à des matières premières de façon significative. Il n'est donc pas soumis aux contraintes locales en matière d'eau et n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Par ailleurs en 2015, le projet de déménagement de la société Gérard Perrier Industrie vers notre nouveau site de Lyon Saint Exupéry a été entériné ; ce site nouvellement bâti présente des performances énergétiques supérieures à l'ancien site de Saint Priest et devrait permettre au Groupe de générer, dès 2016, des économies d'énergies au regard des surfaces respectivement occupées.

Les consommations de ressources au niveau du groupe sont les suivantes :

	2015	2014
Consommation d'eau en mètres cubes	3942	4315
Consommation d'électricité en Kwh	2 477 718	2 162 332
Consommation de gaz en Kwh	544 771	399 666

Les consommations d'énergies sont calculées sur la base des facturations des fournisseurs et d'estimation en cas de facturation non reçue en date de reporting. Ces données ne prennent pas en compte les entités pour lesquelles ces consommations relèvent des charges locatives. Ainsi, elles concernent :

- Consommation d'eau : ARDATEM, SOTEB, SERA, GERAL, SEIREL, GPI et SNE (hors SNE Suisse, Rothonne et IDEM),
- Consommation d'électricité : ARDATEM, SERA, GERAL, SOTEB, GPI, SEIREL et IDEM (hors SNE, SNE Suisse et Rothonne),
- Consommation de gaz : SERA, GERAL, SEIREL et IDEM (hors ARDATEM, GPI, SNE et SOTEB).

La consommation de fuel n'est pas significative (3000L) et concerne uniquement un réapprovisionnement au titre d'un site de GERAL ; le recours au fuel tend à disparaître au sein du Groupe.

8.2.4. Changement climatique

Rejet de gaz à effet de serre

Aucune contrainte légale ou réglementaire n'affectant spécifiquement le groupe, ce dernier ne dispose pas à ce jour

d'outils de mesure des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, de par notre activité, l'impact de notre groupe en termes de rejet de gaz à effet de serre nous semble peu important. Néanmoins, plusieurs actions ont été engagées afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre. Par exemple, la liste des véhicules proposés aux salariés a été revue en tenant compte des critères suivant :

- marques françaises
- consommation de carburant (véhicule diesel uniquement)
- puissance fiscale et puissance réelle
- rejet de CO2.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

A ce jour, compte tenu des faibles rejets de gaz à effet de serre liés à son activité, le groupe n'entreprend pas de démarche spécifique sur ce thème.

8.2.5. Protection de la biodiversité

Les activités du groupe n'affectent pas, à notre connaissance, la biodiversité.

8.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

8.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le groupe, pour son développement et son activité, a fait le choix d'investir quasi intégralement en France. En conséquence l'impact territorial du groupe est localisé en France.

Notre implantation régionale et notre politique en matière de recrutement nous conduit à recruter principalement près de nos implantations régionales et/ou près des sites de nos principaux clients.

Le groupe fait appel quasi exclusivement à des fournisseurs et prestataires locaux ou nationaux.

Le groupe est également majoritairement propriétaire de ses locaux.

8.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Le groupe s'engage dans des actions de partenariat et s'efforce de créer des partenariats forts avec les établissements d'enseignement formant les jeunes à nos métiers. A titre d'exemple, nous avons construit avec l'AFPMA une relation solide et durable permettant chaque année l'intégration dans nos effectifs de jeunes formés à nos métiers. Ainsi, la taxe d'apprentissage est chaque année discutée et distribuée aux partenaires les plus dynamiques qui contribuent à la formation de nos futurs collaborateurs.

Par ailleurs, le groupe participe chaque année à plusieurs forums de recrutement en France organisés par Pôle Emploi, la branche de la métallurgie et des associations locales (à titre d'exemple, la société Ardatem, à elle seule, a participé à 5 forums pour l'emploi). Enfin le groupe ne réalise aucun mécénat financier.



8.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

L'activité du groupe étant orientée essentiellement sur de la prestation de services, l'empreinte environnementale des activités sous-traitées est faiblement impactante. Toutefois dans le cadre des activités de l'établissement GERAL 2 les fournisseurs et sous-traitants, sélectionnés par notre service achat notamment sur les critères sociaux et environnementaux, font l'objet d'investigations lors de leur sélection puis dans le cadre de leurs livraisons afin de garantir leurs efforts constants en matière de protection de l'environnement.

De façon globale le volume d'activités sous-traitées dans le Groupe demeure faible au regard du volume réalisé en interne. D'ailleurs, un indicateur de gestion a été mis en place pour suivre et piloter le recours à la sous-traitance.

8.3.4. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des utilisateurs

Le Groupe applique la norme C18510 (opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique - prévention du risque électrique).

Cette norme définit l'ensemble des règles de sécurité liées aux travaux électriques et définit également les formations et habilitations électriques nécessaires pour que chaque salarié travaille en sécurité et que les entreprises clientes réceptionnent des installations conformes et sûres.

8.3.5. Prévention de la corruption

Le Groupe réalisant la majorité de ses transactions en France, le risque de corruption est quasi-nul. Néanmoins, afin de minimiser au maximum ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle interne (sur les décaissements notamment) et le contrôle de gestion porte une attention particulière sur les achats « chantiers ».

Enfin, une charte des valeurs de l'entreprise est formalisée, afin de sensibiliser les collaborateurs à la nécessité d'éthique dans les relations commerciales.

8.3.6. Respect des droits de l'Homme

Dans la mesure où la quasi-totalité des activités du groupe est basée en France et que le respect des droits de l'Homme est régi par la loi et la constitution du pays, le groupe respecte de facto les droits de l'Homme.

9. ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que :

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice

clos fait ressortir une participation des salariés de 0,92 % au 31 décembre 2015;

- l'alinéa 2 précité prévoit que le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;

- la Société remplit ces conditions dans la mesure où l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 5 juin 2014 pour augmenter le capital s'est prononcée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

10. MESURES SPECIALES CONCERNANT LES ACTIVITES CLASSEES

Nous vous rappelons que notre Société n'exploite aucune installation classée. Toutefois, nous exerçons sur ces sites de manière habituelle des prestations pour le compte de l'exploitant.

- Sur notre politique de prévention du risque d'accident technologique :

La Direction précise qu'elle ne voit pas de risques technologiques majeurs qui pourraient créer un élément d'incertitude quant à l'activité des sociétés du groupe.

11. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous indiquons, que conformément aux dispositions de l'article L. 464-2, alinéa 5 du Code de commerce, nous n'avons pas fait l'objet de condamnation par l'Autorité de la concurrence.

12. FILIALES ET PARTICIPATIONS

12.1. Sociétés contrôlées

Notre Société contrôle au 31 décembre 2015 les sociétés suivantes :
Directement :

La SAS SOTEB, 100%

La SAS GERAL 100%

Indirectement :

La SAS SOTEB NATIONAL ELEKTRO filiale à 100% de la SAS SOTEB,

La SAS IDEM INDUSTRIE filiale à 100% de la SAS SOTEB,

La SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES - ARDATEM, filiale à 100 % de la SAS SOTEB.

La SCI DE ROTHONNE étant filiale à 99% de la SAS GERAL et propriétaire des bâtiments occupés par la SAS GERAL.

La SAS SEIREL AUTOMATISMES étant filiale à 100 % de la SAS GERAL

La SARL SNE SUISSE étant filiale à 100 % de SOTEB NATIONAL ELEKTRO

La SAS SERA étant filiale à 100 % de la SAS GERAL.

La SAS BONTRONIC étant filiale à 100 % de la Société SOTEB,

12.2. Prise de participation ou prise de contrôle

La Société BONTRONIC, à TROISDORF en Allemagne, filiale à 100 % de la SAS GERAL.



12.3. Cession de participations

Néant.

13. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 Juin 2014 a autorisé un programme de rachat d'actions mis en œuvre par le Directoire 6 juin 2014.

Au 31 décembre 2015, nous possédons 44 183 actions de notre société au titre du programme de rachat. Toutefois, la société détient 1 877 actions au titre du contrat d'animation géré par Gilbert Dupont.

Au cours de l'exercice, nous avons acquis 5 441 actions dans le cadre du contrat de rachat.

Lesdites actions devant permettre à la Société, notamment par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions
- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe.

14. INFORMATION SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

	CAPITAL SOCIAL		DROITS DE VOTE	
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015
SFGP	61.01%	61.05%	75.96%	76.12%

15. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015, via le FCP Gérard Perrier Industrie : 0,92% du capital (0,57 % des droits de vote).

16. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE - AFFECTATION

16.1. Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 990 800 euros contre 5 828 873 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,77 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 429 649,46 euros contre 472 571,31 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 9,08 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 289 306,89 euros contre 1 035 774,88 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,47 %.

Il convient de préciser que la Société n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 123 290,11 euros contre 126 493,02 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,53 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 625 632,28 euros contre 1 662 290,68 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 2,20 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 613 351,53 euros contre 646 529,99 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 5,13 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 19 contre 17 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 238 358,31 euros contre 212 619,96 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,10 %.

Le montant des autres charges s'élève à 40 528,29 euros contre 26 144,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 55,01%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 930 467,41 euros contre 3 709 852,53 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,94%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 489 982,05 euros contre 2 591 592,11 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,92%.



Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 2 305 434,43 euros (1 921 352,90 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 4 795 416,48 euros contre 4 512 945,01 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,25%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 6 059,55 euros contre - 9 305,17 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 1 048 027,00 euros contre 1 067 940,00 euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par un bénéfice de 3 753 449,03 euros contre un bénéfice de 3 435 699,66 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,24%.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 13 814 775,82 euros contre 13 024 016,56 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,07%.

16.2. Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière de la Société et de ses filiales.

La Direction confirme que toutes les divisions sont très bien positionnées sur leurs marchés.

Pour les commentaires sur l'évolution des affaires par filiales, il convient de se reporter aux paragraphes 1.2.2 & 2.

Commentaires concernant la situation financière de la société et de ses filiales :

- La situation financière du groupe est très saine. Elle nous permet d'assurer le développement de nos activités tout en continuant à rémunérer nos actionnaires avec un dividende significatif.
- De plus, les sociétés du groupe réalisent leur activité sur tous les secteurs de l'industrie, ce qui répartit le risque, les clients étant principalement des groupes importants dont le risque financier est relativement limité.
- Les activités sont peu sensibles à l'évolution du coût des matières premières.

Egalement en application de l'article D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons que la décomposition au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 du poste « fournisseurs » est la suivante :

	Non échu	Échu		
		- 30 jours	30-90 jours	+ 90 jours
31/12/2014	10 670	526	97	218
31/12/2015	10 282	126	112	185

Les dettes échues non réglées correspondent à des désaccords sur les prix et/ou les quantités.

Le délai de règlement des fournisseurs est en moyenne de 60 jours.

16.3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 753 449,03 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 3 753 449,03 euros
Report à nouveau créditeur : 1 682 654,03 euros

Soit un bénéfice distribuable de : 5 436 103,06 euros

A titre de dividendes aux actionnaires : 3 734 759,12 euros
Soit 0,94 euros par action

En report à nouveau la somme de : 1 701 343,94 euros

Nous vous informons qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 0,94 euro par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, et prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % non libératoire, sera mis en paiement à compter du 9 juin 2016.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 5 692 808,67 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2012 :
2 781 203,60 euros, soit 1,40 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.



Exercice clos le 31 décembre 2013 :
2 781 203,60 euros, soit 1,40 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2014 :
3 655 296,16 euros, soit 0,92 euros par titre (après division du nominal par deux)
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

16.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 16 950 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 5 650 euros.

16.5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

16.6. Comptes consolidés

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation du groupe de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, comprenait les sociétés suivantes :

Liste des sociétés consolidées, outre la société-mère, GERARD PERRIER INDUSTRIE

- SAS SOTEB : 100%
- SAS GERAL: 100%
- SARL SOTEB NAT.ELEK. : 100%
- SCI ROTHONNE : 100%
- SAS ARDATEM : 100 %
- SAS SEIREL AUTOMATISMES : 100 %
- SARL SNE SUISSE : 100 %
- SAS SERA : 100 %.
- SAS IDEM INDUSTRIE : 100 %.
- SOCIETE BONTRONIC : 100 %

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L 233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

17. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

18. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

18.1. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2015.

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI

Président du Directoire de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE,
Gérant de la SARL G.C. PARTICIPATIONS
Gérant de la SARL SNE SUISSE
Gérant de la SARL PELLISSIERE

Monsieur François PERRIER

Vice-Président du Directoire de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.
Gérant de la Société FP PARTICIPATIONS
Gérant de la SCI LE CHERCHE-MIDI
Gérant de la SARL PELLISSIERE
Président de l'UIMM de l'Ain

Monsieur Jean-Michel ARMAND

Gérant de la SCI FRANOLSO II et FA CONSULTANT
Membre et Président du Conseil de Surveillance de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Monsieur André PICARD

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Monsieur Christian TACHON

Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de la S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance GERARD PERRIER INDUSTRIE
Président de la Société COFINA
Gérant de la SCI PARIGRAHA,
Gérant de la SCI HORIZON SAINTE,
Gérant de la SCI JAURES GAMBETTA,
Gérant de la SCI BELFORT CAP.

Madame Amélie BROSSIER

Membre du Directoire de Consolidation Développement Gestion (CDG), société de gestion du Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises (FCDE)
Membre du Comité de Surveillance de Thomson Vidéo Networks SAS (représentant permanent de CDG)
Présidente du Comité de Surveillance de Kepler SAS (représentant permanent de CDG)
Administrateur de DTP Holding
Membre du Conseil de Surveillance de Eventis SAS (représentant permanent de CDG)
Membre du Conseil de Surveillance de Gérard Perrier Industrie.



Madame Anne-Périne FALCONNET PERRIER

Membre du Conseil de Surveillance de Gérard Perrier Industrie.

Madame Magalie FOUGERAT

Membre du Conseil de Surveillance de Gérard Perrier Industrie.

Madame Isabelle PERRIER-LEMOINE

Membre du Conseil de Surveillance de Gérard Perrier Industrie.

La Société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI)

Membre du Conseil de Surveillance de Gérard Perrier Industrie.
Membre du Comité Stratégique de AQUILON F2A.
Membre du Comité Consultatif de ARMOR
Membre du Conseil d'Administration de ATLANTIQUE MANAGEMENT (fin du mandat le 4 novembre 2015)
Membre du Conseil de Surveillance de BERNARDET SAS
Membre du Comité Stratégique de CAPEXSTO
Membre du Conseil de Surveillance de COTHERM EVOLUTION
Membre du Conseil d'Administration de CROISSANCE NERGECO (Fin du mandat 23 décembre 2015)
Membre du Conseil de Surveillance de DECORALIS
Membre du Conseil d'Administration de ECM
Membre du Comité de Surveillance de ERAS
Membre du Conseil d'Administration de ETABLISSEMENTS GEYER
Membre du Conseil d'Administration de EUROGERM
Membre du Conseil de Surveillance de EUROTAB
Membre du Comité de Surveillance de FEEDAXESS (L2GSEDA)
Membre du Comité de Surveillance de FINANCIERE CATYLAIN
Membre du Comité Stratégique, Censeur de FINANCIERE B2E
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE DU PILAT
Membre du Comité Stratégique de FINANCIERE DU VENTOUX
Membre et Président du Conseil de Surveillance de FINANCIERE ERAS
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE FEI (Fin du mandat le 30 septembre 2015)
Membre du Conseil d'Administration de FINANCIERE LDR
Président et Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE LILY (CEBTP)
Membre du Comité de Surveillance de FINANCIERE MEDIASCIENCE
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE MAUFFREY
Membre du Conseil d'Administration de FINANCIERE PROTEINES
Membre du Comité de Surveillance de FINOR
Membre du Comité Stratégique de FIPAGES
Membre du Comité de Suivi de FRANCETRUCK
Membre du Conseil de Surveillance de FPEE (Chapitre 2)
Membre du Comité Stratégique de GLOBALIA INVEST Société Anonyme de droit Luxembourgeois
Membre du Comité Stratégique, Censeur de GOLDEN BLUE,
Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE KELLER (Ex Financière KI) (Fin du mandat le 15 octobre 2015)
Membre du Comité de Surveillance de HISAM
Membre du Conseil de Surveillance de INVEST PME
Membre du Comité Stratégique de IPC
Membre du Conseil de Surveillance de JST GROUPE
Membre du Comité Stratégique de LA GENERALE POUR L'ENFANT
Membre Conseil d'Administration de LABELLEMONTAGNE
Membre du Conseil d'Administration de LACROIX EMBALLAGES
Membre du Conseil d'Administration, Censeur de LE NOBLE AGE (NOBILISE)

Membre du Comité Stratégique de LES DEMEURES CALADOISES HOLDING 2
Membre du Conseil de Surveillance de LMBI (HOLDING BLANC D'IVOIRE)
Membre du Conseil de Surveillance de MARIETON DEVELOPPEMENT
Membre du Conseil d'Administration de MASTRAD FINANCE
Membre du Comité de Suivi de MESSIDOR
Membre du Comité Consultatif de MORILLON
Membre du Conseil Stratégique de NEW GROUPE NADIA
Membre du Conseil de Surveillance de PASSMAN INSIGHT
Membre du Comité Stratégique de PPO
Membre du Conseil d'Administration de RAVE CROISSANCE
Membre du Conseil d'Administration de RAVE SA
Membre du Conseil de Surveillance de RHONE-ALPES PME GESTION SA
Membre du Conseil d'Administration de STEIN INGENIERIE
Membre du Conseil d'Administration de SES IBERIA PE (Société de droit espagnol)
Membre du Conseil de Surveillance de SFJV
Membre du Conseil de Surveillance de SICAME
Membre du Conseil de Surveillance de SIGEFI PROXIMITE INNOVATION
Membre du Conseil d'Administration de SIPALAX 2
Membre du Comité de Surveillance de SIPAS
Membre et Président du Conseil de Surveillance de SOFILAB 4
Membre du Comité de Supervision de SOGEXI PARTICIPATIONS (Fin du mandat en juin 2015)
Membre du Conseil de Surveillance de SYNCHRONE
Membre du Comité Stratégique de SYLPA (Fin du mandat le 30 juillet 2015)
Membre du Comité Consultatif de TECHNOSUP
Membre du Comité Stratégique de TSV
Membre du Conseil de Surveillance de VISOTEC

18.2. Rémunération des mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-102 -1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous indiquons également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chaque mandataire social de la société a reçu au titre de l'exercice écoulé de la part de votre société et des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI, au titre d'avantages en nature 26 752 euros, au titre de rémunération fixe 30 000 euros, de rémunération variable 35 111 euros, de jetons de présence : Néant .
Monsieur Jean-Michel ARMAND, au titre de rémunérations et de jetons de présence : 56 004 euros.
Monsieur François PERRIER, au titre d'avantages en nature 27 838 euros, au titre de rémunération fixe 30 000 euros, de rémunération variable 35 111 euros, de jetons de présence : Néant.
Monsieur André PICARD, au titre de jetons de présence : 6 000 euros
Monsieur Christian TACHON, au titre de jetons de présence : 6 000 euros
Madame Amélie BROSSIER, au titre de jetons de présence : 6 000 euros
Madame Isabelle PERRIER-LEMOINE, au titre de jetons de présence : 4 500 euros
Madame Anne-Périne FALCONNET-PERRIER, au titre de jetons de présence : 4 500 euros



Madame Magalie FOUGERAT, au titre de jetons de présence : 3 000 euros
SIGEFI, au titre de jetons de présence : 4 500 euros

Au surplus,

La redevance pour l'exercice 2015 de la SARL G.C. PARTICIPATIONS dont Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI est gérant s'établit à 24 576 euros H.T.

La redevance pour l'exercice 2015 de la SARL F.P PARTICIPATIONS dont Monsieur François PERRIER est gérant s'établit à 24 576 euros H.T.

Nous vous précisons qu'il n'y a pas d'engagement de retraite voté par le Conseil de Surveillance au profit des mandataires sociaux.

En application de l'article L. 225-102 -1 alinéa 13 du Code de Commerce, nous vous précisons que :

- dans le cadre de la convention d'assistance en tant que consultant administratif et financier existante entre la SARL G.C. PARTICIPATIONS dont Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI est gérant et les filiales et sous-filiales du Groupe, la Société G.C. PARTICIPATIONS a perçu, pour l'exercice 2015, une rémunération globale de 607 865 euros H.T.
- dans le cadre de la convention d'assistance prestations conseils entre la SARL F.P PARTICIPATIONS dont Monsieur François PERRIER est gérant et les filiales et sous-filiales du Groupe, la Société F.P PARTICIPATIONS a perçu, pour l'exercice 2015, une rémunération globale de 610 285 euros H.T.

18.3. Rémunération des membres du Directoire.

En application de la recommandation 24.3 du Code AFEP-MEDF, nous portons à votre les différents éléments de la rémunération individuelle des membres du Directoire, à savoir :

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI a perçu, au titre de son mandat social, une rémunération de trente mille (30 000) euros et un intéressement de 0,25 % sur le résultat consolidé avant impôt. Il a bénéficié de la prise en charge par la Société de sa mutuelle santé depuis le 1er avril 2014, d'avantages en nature soit un véhicule de fonction Audi A6 ou un véhicule équivalent, et d'une indemnité de logement de 1885 euros par mois. Il a été remboursé de ses frais de déplacement et de représentation, sur présentation de justificatifs.

Monsieur François PERRIER a perçu, au titre de son mandat social, une rémunération de trente mille (30 000) euros et un intéressement 0,25 % sur le résultat consolidé avant impôt. Il a bénéficié d'avantages en nature soit un véhicule de fonction Citroën C6 ou un véhicule équivalent, et d'une indemnité de logement de 1885 euros par mois. Il a été remboursé de ses frais de déplacement et de représentation, sur présentation de justificatifs.

18.4. Mandat des mandataires sociaux et des Commissaires aux comptes

Nous vous précisons qu'aucun des mandats des membres du Conseil de Surveillance n'est arrivé à expiration.

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société MAZARS & SEFCO, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Alain CHAVANCE, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, le Conseil de Surveillance du 24 mars 2016 vous propose de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

18.5. Opérations réalisées par les dirigeants ou les hauts responsables et leurs proches

La société SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER n'a pas acquis d'actions de votre société au cours de l'exercice.

Madame Françoise ARMAND épouse de Monsieur Jean-Michel ARMAND a acquis 636 actions de votre société.

Madame Amélie BROSSIER n'a pas acquis d'action de votre Société.

Monsieur Christian TACHON a acquis 2 642 actions de votre Société.

Monsieur André PICARD n'a pas acquis d'action de votre Société.

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI n'a acquis aucune action de votre société.

Monsieur François PERRIER a acquis 1600 actions de votre Société.

19. FACTEURS DE RISQUE

La Direction précise que la société n'a pas de facteurs spécifiques de risques liés à la nature de ses activités, tant sur le plan juridique que sur le plan financier (risque de taux et devise). Toutefois, nous rappelons que nous exerçons de manière habituelle sur des sites industriels classés (chimie, pétrochimie, nucléaire notamment) des prestations pour le compte de l'exploitant.

20. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIC D'ACQUISITION (ART L 225-100-3 Nouveau du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi 2006-387 du 31 mars 2006 codifié Art. L 225-100-3 Nouveau du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- Le capital de votre Société est composé de 3 973 148 actions ordinaires.
- Les droits de vote double sont acquis à partir de deux ans de détention, à condition de détenir les actions au nominatif.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action ou de clauses conventionnelles restrictives portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de commerce.
- La SAS SOCIETE FINANCIERE GERARD PERRIER possède 2 425 783 actions et 4 850 039 droits de vote, sur un total de 6 371 413 droits de vote, à la date du 15 avril 2016, date du dernier relevé TPI avant l'assemblée générale des actionnaires.
- Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires



et toutes modifications des statuts de la Société sont prises en assemblée générale extraordinaire.

- Le Directoire n'a pas de pouvoir octroyé susceptible d'influencer une offre publique d'achat, à l'exception des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital et de rachat d'actions.
- Il n'y a pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat.
- Il n'y a pas d'accord conclu par la Société qui serait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société.

21. EVOLUTION BOURSIERE

Au cours de l'année 2015, le cours de bourse de notre titre a évolué entre 31,05 € (plus bas) et 38,46 € (plus haut) pour terminer à 33 € le 31 décembre 2015, pour une clôture à 33,54 € au 31 décembre 2014.

22. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE DE PROCEDER AU RACHAT D' ACTIONS EN BOURSE

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, nous vous proposons d'autoriser la société de procéder à l'achat de ses propres actions :

En vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions
- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

Selon les modalités suivantes :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social,
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 60 euros,
- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 20 euros.

L'achat des actions ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés par tout moyen sur le marché boursier ou de gré à gré.

Il vous est proposé de donner tous pouvoirs au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, à l'effet d'augmenter le capital, d'amortir le capital ou de tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et la prochaine Assemblée générale annuelle sera informée de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Il vous est proposé de donner cette autorisation à votre Directoire pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée ; elle annulera et remplacera celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 4 juin 2015.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Directoire à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

23. JETONS DE PRESENCE

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée, que nous vous proposons de fixer à 48 000 euros.

24. RATIFICATION DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Votre Conseil de surveillance, lors de ses séances des 16 décembre 2015 et 24 mars 2016, a décidé de transférer le siège social du 119 Route d'Heyrieux - Parc Eurogal - 69800 SAINT PRIEST à Airparc 160 Rue de Norvège Lyon Saint-Exupéry Aéroport, 69124 COLOMBIER SAUGNIEU.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

25. RAPPORT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Nous vous rappelons que nous avons annexé au présent rapport, le rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L225-68 alinéa 7 du code de commerce)

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

LE DIRECTOIRE

Sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le paragraphe « Note méthodologique » du chapitre 8 « Conséquences sociales et environnementales de l'activité et prévention des risques technologiques » du rapport de gestion et disponible sur demande.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce.

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes en avril 2016 pour une durée d'environ 2 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

I - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Note méthodologique » du chapitre 8 « Conséquences sociales et environnementales de l'activité et prévention des risques technologiques » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.



Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante (société GPI) et des sites, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 68 % des effectifs et entre 38 % et 76 % des informations quantitatives environnementales. Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Valence et Paris La Défense, le 22 avril 2016
L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS

Jean-Pierre PEDRENO
Associé

Emmanuelle RIGAUDIAS
Associée RSE & Développement Durable

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

³ Effectif et sa répartition par sexe, âge et zone géographique ; Embauches et licenciements ; Nombre d'heures de formation ; Nombre de travailleurs handicapés ; Consommation d'eau ; Consommation d'électricité ; Consommation de gaz

⁴ Informations sociales : SOTEB et ARDATEM ; Informations environnementales : SOTEB et GERAL



Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte, dans le présent rapport, de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport concerne la Société Mère GERARD PERRIER INDUSTRIE ainsi que l'ensemble de ses filiales directes et indirectes.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 24 mars 2016, conformément aux dispositions légales.

I - COMPOSITION, PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1 Composition du Conseil

Le Conseil de surveillance de la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE est composé, à ce jour, de HUIT (8) membres, dont 3 indépendants.

Monsieur Jean-Michel ARMAND

Monsieur André PICARD

Monsieur Christian TACHON

Madame Amélie BROSSIER

Ont été nommés pour une durée de six ans par l'assemblée générale du 23 juin 2011.

Madame Magalie FOUGERAT

Madame Anne Perine FALCONNET

Madame Isabelle PERRIER - LEMOINE

La société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI), représentée par Monsieur Bertrand RAMBAUD, ont été nommés pour une durée de six ans par l'assemblée générale du 4 juin 2015.

Les dispositions relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil sont respectées.

Pour une information détaillée des mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil de Surveillance, se reporter au rapport de gestion du Directoire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action.

1.2 Organisation des travaux du Conseil

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le Comité d'Audit composé de deux membres indépendants s'est réuni deux fois en 2015.

Il est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité des nominations et des rémunérations composé à l'époque de deux membres indépendants s'est réuni une fois en 2015.

Il est chargé de vérifier les modalités de nomination et de rémunération des dirigeants.

1.3 Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués par le Président par tous moyens, même verbalement.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil de surveillance qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires. Ils sont également convoqués aux autres séances.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil s'est réuni cinq fois et a traité des sujets qui lui sont dévolus par la loi et les statuts.

Les membres sont très assidus et les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions auxquelles ils ont été convoqués.

1.4 Information des membres du Conseil et du Comité d'Audit

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit ont été mis à leur disposition.

1.5 Tenue des réunions et décisions adoptées

Les réunions du Conseil se sont déroulées 119 Route d'Heyrieux - Parc Eurogal 69800 ST PRIEST à l'exception de la réunion du Conseil du 5 juin 2014 qui s'est déroulée à l'Espace Intégral 422 Avenue Hoff 01300 BELLEY et de la réunion du Conseil du 16 décembre 2015 qui s'est déroulée à Airparc, 160 Rue de Norvège, Lyon Saint-Exupéry Aéroport 69124 COLOMBIER SAUGNIEU et ont été présidées par le Président du Conseil de surveillance.

Les principales décisions adoptées ont été relatives à l'octroi de diverses autorisations au directoire et spécialement l'acquisition par notre filiale SOTEB de locaux à SAINT EGREVE (Isère) assortie d'un emprunt avec caution solidaire de la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE, l'acquisition par notre filiale GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS de la totalité des titres de la Société BONTRONIC à TROISDORF en Allemagne assortie d'un emprunt avec caution solidaire de la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE et l'autorisation d'un emprunt de la Société SCI DE ROTHONNE pour l'édification du siège social de notre société avec caution solidaire de la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE, la vérification et le contrôle des comptes annuels, semestriels et consolidés.



A l'issue de chaque réunion du Conseil de Surveillance, les procès-verbaux sont établis et communiqués à tous les membres ainsi qu'aux Commissaires aux comptes et au Directoire. Ils sont également retranscrits dans le registre des procès-verbaux et signés par le Président et un membre du Conseil.

1.6. Comité d'audit

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises avant les réunions du Conseil de Surveillance, chargé d'examiner les comptes annuels et semestriels.

Les commissaires aux comptes ont été présents à toutes les réunions du Comité d'Audit en 2015.

Ils nous ont présentés leurs commentaires sur les comptes, lors des réunions des 25 mars et 29 septembre 2015.

1.7. Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni le 25 mars 2015 et le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2015 lui a adjoint la société SIGEFI SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE (SIGEFI) représentée par Monsieur Bertrand RAMBAUD.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne mises en place par votre Société ont pour but de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité des filiales et sous-filiales et les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne mis en place au sein du Groupe repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

2.1.1 Les acteurs

a) Les acteurs internes

Le Directoire, le Directeur des Comptabilités, le Directeur Administratif et de Gestion le Conseil de Surveillance et le Comité d'Audit.

Au surplus, chaque société du Groupe dispose de son propre service comptable qui est supervisé par le Directeur des Comptabilités du Groupe, expert-comptable diplômé. Le Directeur des Comptabilités du Groupe a la responsabilité de l'exactitude des comptes vis à vis du Directoire qui rend compte au Conseil de Surveillance.

Les procédures internes de contrôle et d'autorisation sont assurées par la mise en place de programmes de contrôle au niveau du Directoire.

En début d'année est établi un budget de chiffre d'affaires et de marge de production par filiale et sous-filiale.

Tous les mois, chaque filiale et sous filiale arrête un compte d'exploitation y compris au niveau des divisions et des sections sous la supervision du Directeur Administratif et de Gestion du Groupe et du Directoire.

Tous les trimestres, il est présenté au Conseil de Surveillance un rapport d'activité et une situation de chaque filiale et sous-filiale.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles sont examinées et analysées avec les services comptables de chaque filiale et sous-filiale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différentes divisions des filiales et sous-filiales au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin en cours d'année). Les programmes d'investissement et la stratégie commerciale sont définis avec les responsables des divisions et des filiales et sous-filiales, et décidés par le Directoire avec autorisation éventuelle du Conseil de Surveillance.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux des filiales et sous-filiales susceptibles de générer des risques significatifs.

- La mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel ;

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par le Directoire et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Le Président du Conseil de Surveillance, en dehors des réunions de celui-ci, est tenu régulièrement informé de la marche du Groupe et de ses résultats ou difficultés.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

b) Les acteurs externes

Les Commissaires aux Comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et consolidés et la sincérité des informations donnés dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société.



La Société est dotée de deux Commissaires aux Comptes, conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales ou sous-filiales opérationnelles françaises nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux Comptes dans la limite de la réglementation pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société ou ses filiales ou sous filiales ont recours ponctuellement à des prestataires extérieurs spécialisés.

2.2 Mise en œuvre du contrôle interne

2.2.1 Les procédures d'achat et de vente

Les achats

Les sociétés travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction du Groupe et/ou des Directeurs de division.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

Les ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, de la Direction du Groupe au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des prospects qui doivent obtenir une couverture EULER-HERMES suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des retards de règlement (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité de la direction administrative et de gestion du Groupe et des chargés de clientèle concernés.

2.2.2 La procédure de la gestion des stocks et des en-cours

L'évaluation des stocks et des travaux en cours est un risque significatif au sein des activités du Groupe. Aussi, des procédures de contrôle strictes sont en place.

Le Groupe dispose de deux auditeurs internes qui mensuellement audient l'intégralité des encours des filiales et sous-filiales et rendent compte au directeur administratif et de gestion qui rend compte au Directoire.

Chaque mois, sont auditées de manière exhaustive toutes les affaires en cours, avec les chargés de clientèle concernés et leur responsable hiérarchique, responsable de centre de profit. Toute anomalie est immédiatement remontée auprès de la Direction du Groupe pour analyse et traitement. Les stocks sont suivis par informatique avec un comptage physique en fin d'exercice (inventaire).

2.2.3 Les risques liés aux activités industrielles

Document unique

Conformément à la loi et pour l'ensemble de nos activités, un document unique récapitulant les risques des entreprises industrielles du Groupe est élaboré et fait l'objet d'un suivi permanent permettant de définir et mettre en œuvre les actions correctives prioritaires.

Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux.

Ce respect repose sur l'engagement affiché de la Direction du Groupe qui considère que sa plus grande richesse est l'HOMME. De ce fait la Sécurité, la Santé, l'Environnement et la Qualité sont l'objet de préoccupations permanentes du Groupe.

Le budget attribué aux actions de formation pour ces aspects est conséquent, et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes.

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisations structurées fonctionnant dans une démarche d'Amélioration Continue, que nous avons choisi de faire valider par des certifications.

Ainsi nous bénéficions de :

- La certification ISO 9001 version 2008, pour l'ensemble des activités (prestations de services et fabrication).
- La certification MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises) pour les agences SOTEB situées à Décines, Grenoble et Bourg en Bresse ainsi que pour ARDATEM ; la démarche de certification MASE est en cours pour l'agence de SOTEB Annecy ainsi que pour les sociétés SEIREL et IDEM.
- La certification CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants), concernant les sociétés ARDATEM et IDEM.
- La qualification UTO (Unité Technique Opérationnelle - EDF), concernant la société ARDATEM.
- La qualification QUALIFELEC couvrant l'ensemble de SOTEB pour la conception, l'étude et la réalisation, dans tous locaux et emplacements, de travaux d'installations d'équipements électriques, mention Automatismes.
- La certification APSAD I7 - F7 couvrant l'ensemble de SOTEB et ARDATEM pour les activités d'Installation et de Maintenance en Détection Incendie.
- La certification QUALIFOUDRE couvrant SOTEB Bourg En Bresse pour des installations de niveau complexe.
- SOTEB et ARDATEM sont en cours de certification ISO 50001 (Management de l'Energie).

Sous l'autorité des Directions de Divisions avec l'appui d'une expertise Groupe, plusieurs Responsables QSSE assurent l'animation du système, le respect de nos procédures et par conséquent le maintien de l'ensemble de ces Certifications et Qualifications.



Nous nous inscrivons dans une démarche très active en matière de protection de l'Environnement. GERAL a mis en place depuis plusieurs années l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques). GERAL garantit un haut niveau de maîtrise de ses fabrications ROHS et veille au maintien de sa certification de Niveau 3 (la plus élevée) auprès du SNESE (Syndicat des fabricants électroniques).

En parallèle, la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) obtenue par GERAL le 11 juillet 2008 continue d'être un excellent outil d'Amélioration pour la maîtrise et le suivi de nos impacts environnementaux.

Notre école interne de formation ANTA basée à Bourg Saint Andéol (Ardèche) met également l'accent sur le respect de la réglementation pendant la vie professionnelle pour chaque salarié.

Risques pays

Les sociétés ne s'approvisionnent pas dans des pays à risque pour leurs achats.

Risques liés aux variations des cours de monnaies étrangères

Les sociétés achètent et vendent en Euros à 95% ; elles supportent donc peu de risque de change.

Risques d'espionnage industriel

Le Directoire veille au respect du principe de confidentialité par l'ensemble des salariés du Groupe et prend toutes les précautions nécessaires pour maîtriser le risque d'espionnage industriel.

2.2.4 Les autres dispositifs de contrôle interne

Les assurances

Les risques liés à la conception / fabrication de produits, à la réalisation d'installations sont couverts par les assurances Responsabilité civile et gérés par le service juridique Groupe.

Il en est de même pour les risques liés au capital des entreprises (actifs immobilisés).

Chaque année, le service juridique Groupe actualise les capitaux assurés au cours d'un audit mené en collaboration avec un assureur conseil.

Les systèmes informatiques et l'outil informatique

Les systèmes d'information sont le cœur de toutes les bases de données du Groupe.

Des procédures de sauvegarde existent dans chaque établissement afin de minimiser les risques de pertes de données. Des procédures de sauvegarde systématique et périodique permettent la restauration des données au moindre coût, en cas d'accident.

Par ailleurs, l'ensemble du système fonctionnant en réseau, des logiciels de protection sont constamment mis à jour par le service informatique afin d'éviter les agressions extérieures (virus...). A ce titre, un ingénieur réseau sécurité est en charge du suivi permanent des réseaux informatiques de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les sociétés du Groupe disposent d'un outil informatique uniformisé. Il s'agit de l'ERP SAP.

Il traite la comptabilité, les achats, la gestion de production, la paie, les données sociales des salariés.

La maintenance de premier niveau de l'ensemble du système est assurée en interne par 2 personnes du service informatique, qui ont participé à l'élaboration de toutes les procédures en interface avec la société prestataire de services SAP.

La maintenance de second niveau est confiée à la société de prestations de services ayant assuré la mise en œuvre du système. La maintenance du parc informatique est assurée par quatre personnes.

La gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le Directoire selon des règles de prudence strictes et avec des placements sans risques.

Chaque semaine, un point est fait par filiale ou sous-filiale et remis au Directoire qui fait les arbitrages.

Le social

Le service juridique du groupe établit les contrats de travail et gère toutes les procédures précontentieuses et contentieuses éventuellement avec l'aide de prestataires extérieures.

2.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière et des tiers

L'élaboration des comptes semestriels et annuels est effectuée par le Directeur des Comptabilités du Groupe, en liaison avec le service comptable de chaque filiale. Ces comptes sont présentés sous forme consolidée au Directoire pour validation et approbation.

Le processus de consolidation des comptes effectué semestriellement, est vérifié par les commissaires aux comptes.

Les comptes ainsi vérifiés sont alors arrêtés par le Directoire et présentés au Comité d'audit et au Conseil de Surveillance.

L'information des tiers est contrôlée ou assurée par le Directoire.

Le Directoire élabore et communique au Conseil de Surveillance les documents prévisionnels et de gestion.

III - LE DIRECTOIRE

Le Directoire, se compose de Messieurs Grégoire CACCIAPUOTI et François PERRIER, nommés pour une durée de six ans.

Conformément à la mise en place d'une gouvernance tournante par le Conseil de Surveillance en sa réunion du 23 juin 2011, pour la période du 23 juin 2014 au 22 juin 2016 : Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI a la qualité de Président du Directoire et Monsieur François PERRIER a la qualité de vice-président - directeur général, les formalités légales ayant été régulièrement accomplies.

Messieurs Grégoire CACCIAPUOTI et François PERRIER pourront continuer à utiliser à des fins commerciales et de relations publiques, le titre de co-président du Groupe.



Le Directoire présente au Conseil de Surveillance les rapports exigés par la Loi et les statuts et les documents obligatoires ainsi que les comptes annuels et semestriels, l'informe des événements importants, sollicite son examen, son avis et/ou aval pour les grandes orientations stratégiques, économiques, financières, d'investissement, et développement du Groupe et requiert son autorisation pour certaines opérations.

Les pouvoirs du Directoire, conformément à l'article 16 des statuts de notre Société, sont :

1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, le Directoire ne pourra sans l'autorisation du Conseil de Surveillance acheter, louer ou prendre à bail, échanger des biens ou droits immobiliers, créer ou supprimer des succursales, agences ou usines, acquérir, vendre, louer ou prendre à bail un fonds de commerce, hypothéquer ou nantir des biens de la société, prendre une participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement, accroître des participations existantes, apporter tout ou en partie des biens sociaux à une société ou groupement constitué ou à constituer, acheter ou vendre, concéder ou prendre en concession tous brevets, licences, know-how, marques, participer à toutes opérations de restructuration tel que fusion, scission, apport partiel d'actif...., tout investissement unitaire supérieur à un million d'euros (1 000 000 €).

IV - INFORMATIONS DIVERSES

Je vous précise que votre Société, en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, a adopté les recommandations du MEDEF et de l'AFEP. (Code AFEP-MEDEF) Plus particulièrement, les membres du Directoire perçoivent, au titre de leur mandat social, une rémunération fixe et un intéressement sur le résultat consolidé avant impôt de chaque exercice.

Je vous rappelle que votre société est administrateur du GIE GROUPE GERARD PERRIER INDUSTRIE, et présidente des Sociétés GROUPE GERARD PERRIER INDUSTRIE - IDEM INDUSTRIE - SOTEB NATIONAL ELEKTRO, ARDATEM - SEIREL AUTOMATISMES - SERA - GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS et

SOCIETE DE TRAVAUX ELECTRIQUES DU BUGEY - SOTEB et la société GERAL CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX INDUSTRIELS est gérante de la SCI DE ROTHONNE.

Je vous rappelle qu'il est fait mention dans le rapport de gestion établi par le Directoire des informations concernant la structure du capital de votre Société et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique d'Achat.

De même, le rapport de gestion établi par le Directoire contient les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 qui feront l'objet d'un Rapport d'un Organisme Tiers Indépendant.

Enfin, en ce qui concerne les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, je vous renvoie aux dispositions statutaires.

Je vous remercie de votre attention.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
Jean-Michel ARMAND

SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives

à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Chambéry et à Valence, le 22 avril 2016

Les commissaires aux comptes

MAZARS & SEFCO
Jean Pierre PEDRENO

GROUPE SR CONSEIL
Pierre SIRODOT

En milliers d'euros	Mazars et Sefco		Groupe SR Conseil	
	exercice clos le 31/12/15	exercice clos le 31/12/14	exercice clos le 31/12/15	exercice clos le 31/12/14
AUDIT				
Commissariat aux comptes				
. Emetteur	25	25	25	25
. Filiales intégrées globalement	90	86	41	40
Autres diligences et prestations directement liées				
Sous total	115	111	66	65
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes- Emetteur	6	6		
Sous total	6	6	0	0
Total	121	117	66	65

I – A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Présentation du rapport de gestion établi par le Directoire incluant le rapport du Groupe sur les comptes consolidés et incluant le rapport spécial complémentaire concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital, auquel est annexé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, Présentation du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice, Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance, Approbation des charges non déductibles).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 16 950 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 5 650 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice et donne décharge aux membres du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 3 753 449,03 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 3 753 449,03 euros
Report à nouveau créditeur : 1 682 654,03 euros

Soit un bénéfice distribuable de : 5 436 103,06 euros

A titre de dividendes aux actionnaires : 3 734 759,12 euros
Soit 0,94 euros par action

En report à nouveau la somme de : 1 701 343,94 euros

Nous vous informons qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus

distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 0,94 euro par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, et prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % non libératoire, sera mis en paiement à compter du 9 juin 2016.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2012 :

2 781 203,60 euros, soit 1,40 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2013 :

2 781 203,60 euros, soit 1,40 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

3 655 296,16 euros, soit 0,92 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

TROISIEME RESOLUTION

(Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce



rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

(Consultation des actionnaires sur la rémunération du Président du Directoire)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI, tels que présentés dans le rapport annuel, à savoir :

Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI a perçu, au titre de son mandat social, une rémunération de trente mille (30 000) euros et un intéressement de 0,25 % sur le résultat consolidé avant impôt. Il a bénéficié de la prise en charge par la Société de sa mutuelle santé depuis le 1er avril 2014, d'avantages en nature soit un véhicule de fonction Audi A6 ou un véhicule équivalent, et d'une indemnité de logement de 1885 euros par mois. Il a été remboursé de ses frais de déplacement et de représentation, sur présentation de justificatifs.

CINQUIEME RESOLUTION

(Consultation des actionnaires sur la rémunération du Vice-Président du Directoire et Directeur Général)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à Monsieur François PERRIER, tels que présentés dans le rapport annuel, à savoir :

Monsieur François PERRIER a perçu, au titre de son mandat social, une rémunération de trente mille (30 000) euros et un intéressement 0,25 % sur le résultat consolidé avant impôt. Il a bénéficié d'avantages en nature soit un véhicule de fonction Citroën C6 ou un véhicule équivalent, et d'une indemnité de logement de 1885 euros par mois. Il a été remboursé de ses frais de déplacement et de représentation, sur présentation de justificatifs.

SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions en Bourse)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire racheter par la Société ses propres actions, sans pouvoir excéder, à aucun moment et conformément à la loi, 10% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue

sur celui-ci pendant la période d'autorisation, pour permettre à la Société, notamment et par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions
- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;

L'Assemblée Générale fixe les limites suivantes à son autorisation :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social,
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 60 euros,
- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 20 euros.

L'achat des actions ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés par tout moyen sur le marché boursier ou de gré à gré.

L'Assemblée générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital, d'amortissement du capital ou de tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et la prochaine Assemblée générale annuelle sera informée de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et est donnée pour une durée de 18 mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 4 juin 2015.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, l'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire lequel pourra déléguer à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes)

Les mandats de la société MAZARS & SEFCO, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Alain CHAVANCE, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente



Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

HUITIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 48 000 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

NEUVIEME RESOLUTION

(Ratification du transfert du siège social)

L'Assemblée ratifie les décisions prises par le Conseil de surveillance en dates des 16 décembre 2015 et 24 mars 2016 de transférer le siège social du 119 Route d'Heyrieux - Parc Eurogal , 69800 ST PRIEST à Airparc, 160, Rue de Norvège Lyon Saint-Exupéry Aéroport, 69124 COLOMBIER SAUGNIEU, et prend acte qu'à la suite de cette décision la nouvelle adresse a été substituée d'office à l'ancienne dans l'article 4 des statuts.

II - A TITRE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence donnée au Directoire pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2, L.225-130 et L.228-92 du Code de commerce:

1°) Délègue au Directoire pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour :

I - Tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières, y compris des bons de souscription autonomes, à titre gratuit ou onéreux, donnant immédiatement ou à terme accès au capital, et dont la souscription pourra être opérée en espèces ou par compensation de créances. Sont toutefois exclues de la présente délégation l'émission d'actions de priorité et de certificats d'investissement.

Le plafond maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions de valeurs mobilières pouvant être réalisées en vertu de cette délégation, est fixé à un montant de 15 Millions d'Euros.

Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription, à titre réductible, aux valeurs mobilières, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'absorbent pas la totalité de l'émission, le Directoire pourra, dans l'ordre qu'il déterminera, limiter, conformément à la loi, le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, et/ou les offrir au public.

Cette décision emportera, au profit des porteurs de valeurs mobilières, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourraient donner droit.

Le Directoire arrêtera les conditions et les modalités de toute émission. Notamment, il fixera le prix de souscription des valeurs mobilières, avec ou sans prime ; leur date de jouissance, éventuellement rétroactive ; ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ; ou les modalités d'échange, de conversion, de remboursement ou d'attribution de toutes autres manières, de titres de capital ou donnant accès à une quotité du capital.

Le Directoire disposera, conformément à la loi, de tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette résolution et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Directoire :

- devra déterminer, dans les conditions légales, les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme à une quotité du capital des valeurs mobilières ;
- pourra fixer les conditions d'attribution gratuite de bons de souscription autonomes ;
- pourra imputer les frais d'émission des valeurs mobilières sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital.

Cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité de capital.

II - Tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le Directoire sera autorisé à décider que les droits formant rompus ne seraient pas négociables et que les titres correspondants seraient vendus, les sommes provenant de la vente étant allouée



aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisé dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder le montant de 7,5 Millions d'Euros, fixé indépendamment du plafond maximum d'augmentation résultant des augmentations éventuellement autorisées précédemment.

Cette résolution prive d'effet toute délégation antérieure.

ONZIEME RESOLUTION

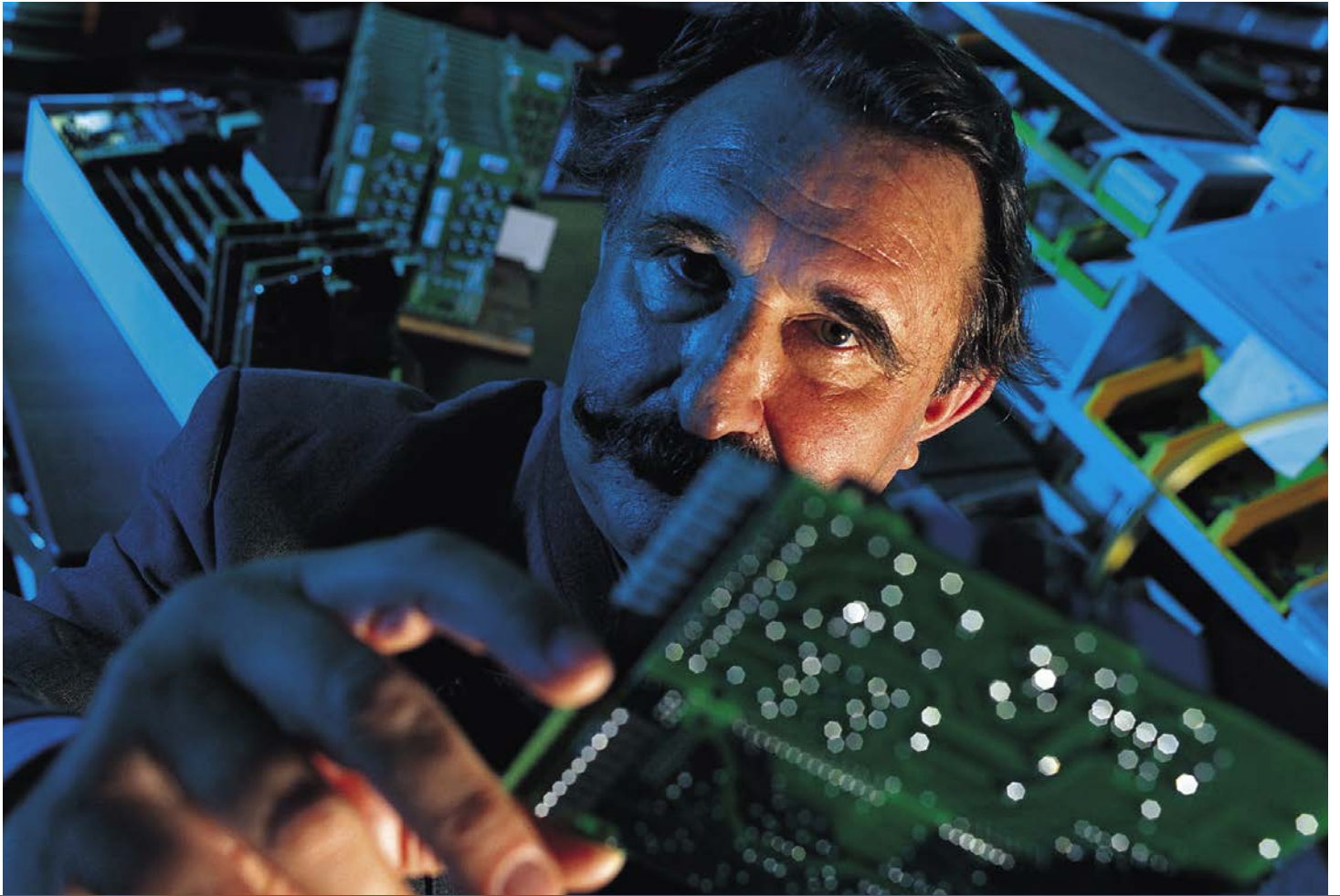
(Augmentation de capital relative à l'actionariat salarié en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes, délibérant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, décide de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail pour un montant maximal égal à 1 % du capital social de la Société.

DOUZIEME RESOLUTION

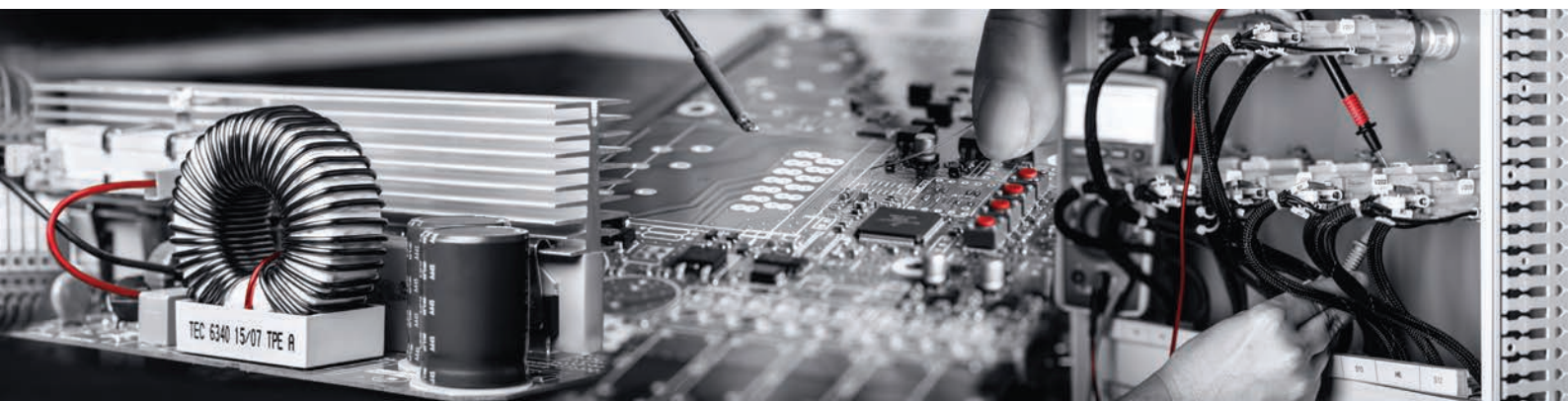
(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer partout où besoin sera tous dépôt et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres qu'il appartiendra tant pour les décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire que de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.



**«Notre société durera au-delà des Hommes qui l'ont créée
et de ceux qui la composent aujourd'hui.»**





GERARD PERRIER INDUSTRIE

AIRPARC - 160 rue de Norvège - CS 50009
69125 LYON AEROPORT SAINT-EXUPERY - France

